



SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE
RAPPORT D'ACTIVITES 2014



Publié en Juin 2015
Téléchargeable sur www.svl79.fr

EDITO

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport d'activités a été présenté aux élus du SVL, le 24 Juin 2015. Il sera ensuite examiné, par l'ensemble des conseillers municipaux des communes constituant le SVL et adressé aux différentes administrations.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Au travers de ce rapport technique et financier, le SVL rappelle qu'il est, dans le Département, un acteur majeur de la distribution d'eau potable et une collectivité, administrée par les élus, au service de ses usagers.

Dominique REGNIER
Présidente du SVL



SOMMAIRE

1ère Partie : PRESENTATION DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE	4
<i>HISTORIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL</i>	<i>6</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL</i>	<i>7</i>
2ème Partie : LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
<i>ORGANISATION DU SERVICE</i>	<i>9</i>
<i>PROVENANCE DE L'EAU.....</i>	<i>11</i>
<i>LE TERRITOIRE DESSERVI</i>	<i>14</i>
<i>LE PATRIMOINE DU SVL</i>	<i>15</i>
<i>LES VOLUMES.....</i>	<i>19</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT 2014.....</i>	<i>23</i>
<i>L'INVESTISSEMENT 2014.....</i>	<i>25</i>
<i>QUALITE DES EAUX :.....</i>	<i>27</i>
<i>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</i>	<i>34</i>
<i>DONNEES 2014 PAR COMMUNE</i>	<i>38</i>
3ème Partie : LES INDICATEURS FINANCIERS	40
<i>LE PRIX DE L'EAU POTABLE.....</i>	<i>41</i>
<i>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL</i>	<i>44</i>
<i>LES INVESTISSEMENTS.....</i>	<i>47</i>
<i>LE SVL SOLIDAIRE.....</i>	<i>48</i>
<i>RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2014</i>	<i>50</i>
INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	52

1ère Partie :

PRESENTATION DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE



HISTORIQUE

1^{er} Octobre 1956 : Création du Syndicat par arrêté préfectoral :

- ✓ 67 communes
- ✓ 1 seule compétence : distribution de l'eau potable
- ✓ siège du Syndicat à la Sous-Préfecture de Bressuire

1^{er} Janvier 1993 : Transfert du siège – ZI n° 4 – Saint Porchaire – BRESSUIRE

1^{er} Janvier 1994 : Transformation du SVL en Syndicat à la carte avec 5 compétences :

- ✓ Eau
- ✓ Etude déchets
- ✓ Etude assainissement
- ✓ Entretien des installations d'assainissement
- ✓ Système d'information géographique

13 Janvier 1995 : Nouvelle compétence : gestion et élimination des déchets.

28 Janvier 1998 : Transformation de la Collectivité en Syndicat Mixte, ce qui permet l'adhésion de regroupements de communes (SIVOM, Communauté de communes...).

1^{er} Janvier 2003 : Nouvelle compétence : gestion du service assainissement collectif.

1^{er} Janvier 2004 : Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

1^{er} Janvier 2014 : Création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et agrandissement de la Communauté de Communes du Thouarsais, qui reprennent les compétences Déchets et Assainissement. Le SVL ne gère plus que la distribution d'eau potable.

Lors de sa création, le SVL avait pour mission unique, mais non moins ambitieuse, de mettre en place un réseau de distribution d'eau potable sur tout le Nord Deux-Sèvres.

De 1960 à 1980, les investissements importants, le coût de production de l'eau à Montjean sur Loire, seule ressource du SVL à l'époque, le petit nombre d'abonnés, leur faible consommation (beaucoup d'abonnés ont encore un puits) ont entraîné un prix élevé de l'eau.

La fin des années 70 marque un premier tournant pour la structure qui décide de diversifier ses approvisionnements en utilisant les sources de Ligaine à Taizé en 1978, puis en participant à la création du barrage du Cébron en 1983.

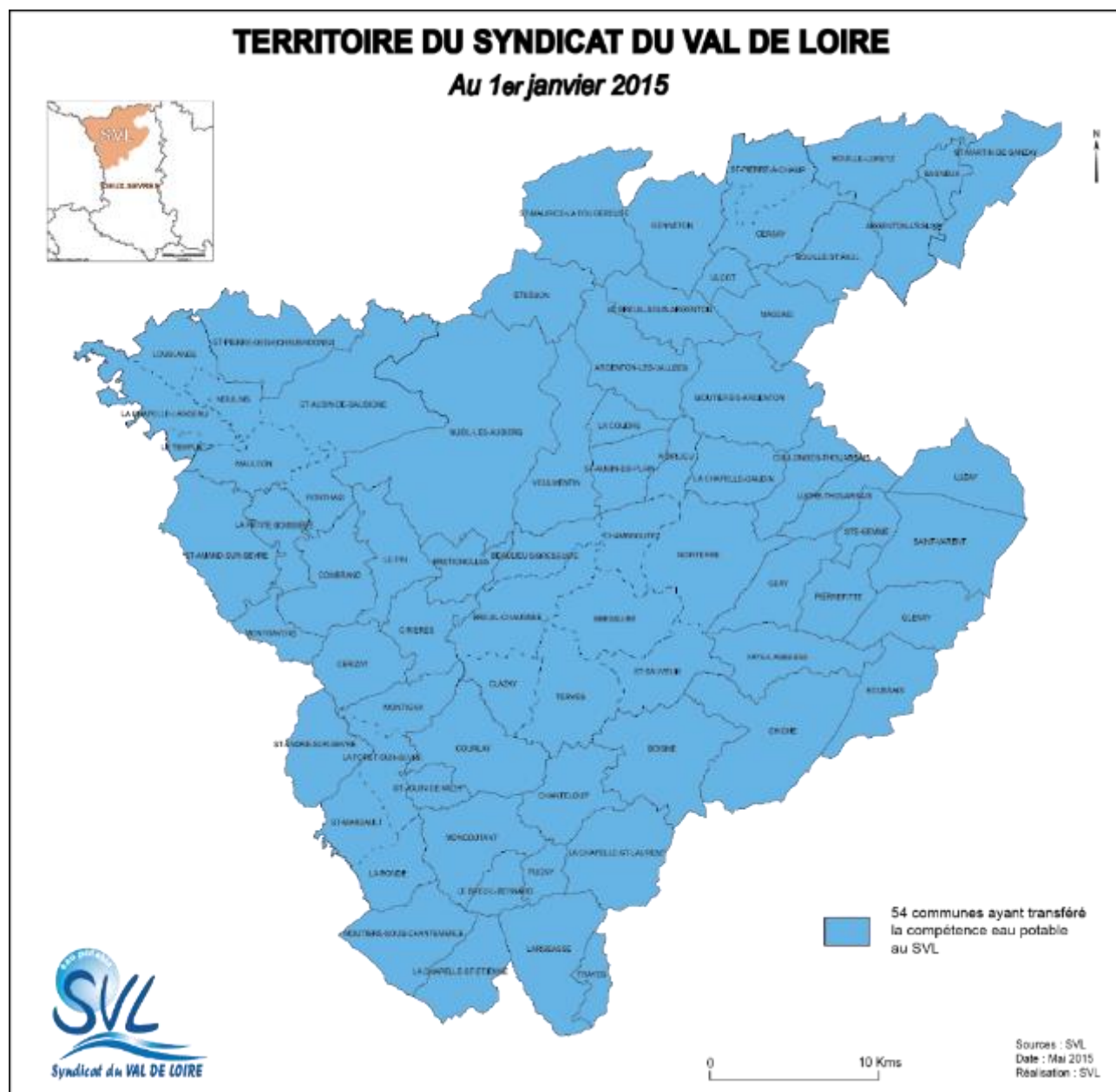
Des communes plus importantes, comme Cerizay et Bressuire adhèrent alors au Syndicat. Cela a permis un bond important du nombre d'abonnés et assuré une assise financière.

Le Syndicat, sous l'impulsion des élus de l'époque, décide ensuite de diversifier ses missions afin de répondre aux attentes en matière de gestion des déchets et de l'assainissement.

La réforme territoriale aboutit au 1^{er} Janvier 2014 à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et à l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ces collectivités se dotent des compétences Déchets et Assainissement.

En 2014, le SVL se retrouve donc, comme à l'origine, avec la seule compétence Eau Potable, et déménage au 29 rue Lavoisier à Bressuire dans des nouveaux bureaux.

TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL



Au 1^{er} janvier 2015 :

- Nombre de communes adhérentes au SVL = 54.
- Nombre de territoires communaux (avec les communes associées) = 73.
- Population totale = 83.672 habitants.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL

LE COMITE SYNDICAL

Organe délibérant constitué de 65 délégués des communes

Présidé par Mme REGNIER Dominique, assisté de Yannick VERGNAULT en tant que Vice-Président

Il se réunit 3 à 4 fois par an, afin de délibérer dans les domaines suivants :

vote des différents documents budgétaires : budget, compte administratif...

modification des statuts, vote des tarifs du SVL et des participations demandées

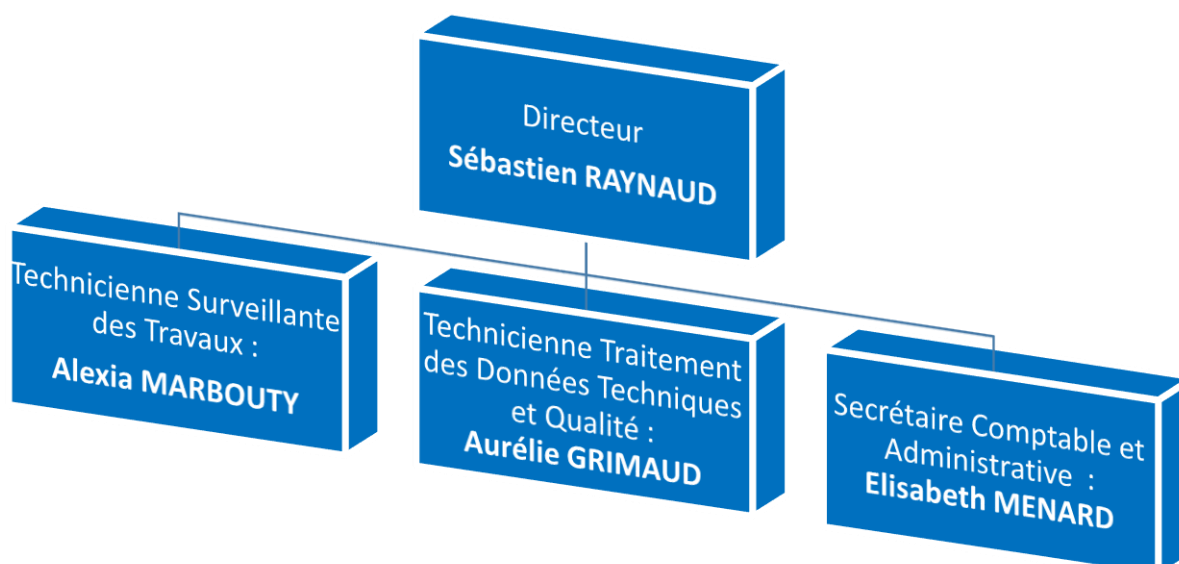
LE BUREAU SYNDICAL

Constitué de 16 membres élus par le Comité, le bureau syndical dispose d'une large délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.



Réunion du Comité Syndical

ORGANIGRAMME DU SVL 2015



2ème Partie :

LES INDICATEURS TECHNIQUES



ORGANISATION DU SERVICE

Les communes ayant transféré leur compétence EAU POTABLE au Syndicat du Val de Loire, celui-ci a la charge complète du service, à savoir la **gestion**, la **production** et la **distribution de l'eau potable**, ainsi que **les études** et la **réalisation des travaux**.

Par contre, la gestion du **service incendie** reste de la responsabilité des communes.



Le SVL a décidé de confier la gestion du service de distribution d'eau à un prestataire privé. A l'issue d'une mise en concurrence menée au cours de l'année 2005, un marché public a été signé avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La durée du marché a été fixée à 10 ans et prendra fin le 31 décembre 2015.

Les acteurs du service de distribution de l'eau potable sont :

❖ Le Syndicat du Val de Loire

Propriétaire des réseaux et responsable de l'ensemble de la distribution de l'eau sur son territoire, il réalise les missions suivantes :

- Vote et exécution du budget,
- Décisions concernant les tarifs et les règlements,
- Achat de l'eau nécessaire au service.
- Elaboration et financement des programmes annuels de travaux (travaux neufs, renouvellement et renforcement, rénovation des ouvrages).
- Vérification de la bonne exécution du marché de gestion du service d'eau.

❖ VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux

Exploitant du service d'eau pour le compte du SVL, il assure les prestations suivantes :

- Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau)
- Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation)
- Réalisation des branchements ne nécessitant pas d'extensions de réseau.

VEOLIA procède à l'encaissement de l'ensemble des règlements auprès des abonnés, puis reverse la totalité des sommes perçues au SVL.

En contrepartie de ces prestations, le SVL rémunère VEOLIA selon le bordereau de prix défini lors de la mise en concurrence.

PARTENAIRES DU SVL — Juin 2015



PROVENANCE DE L'EAU

Pour alimenter ses abonnés, le SVL produit ou achète l'eau à des partenaires extérieurs.

☐ Production d'eau :

Le SVL produit une partie de l'eau qui l'alimente à partir des forages de Ligaine à Taizé. Ces forages sont situés dans la plaine de Thouars, et sont en service depuis 1978. Ils puisent l'eau à partir de la nappe phréatique (4 000 m³/jour).

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée, l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement du SEVT aux Coulées de Taizé, où un traitement complet est effectué (dénitrification et décarbonatation), avant retour à la station de Ligaine.

L'eau en retour de l'usine des Coulées de Taizé est donc un mélange des eaux de Ligaine et des autres ressources du SEVT. Ainsi, en cas de problème de qualité sur Ligaine, le SEVT peut continuer à alimenter le SVL à partir de ses autres ressources.



☐ Achats d'Eau :

Le SVL achète de l'eau auprès de deux structures dans lesquelles il est partie prenante :

1 – Le Syndicat Mauges-Gâtine :

Implanté à Chemillé (49), ce syndicat regroupe les Syndicat d'Eaux de Loire, de Coutures et du Val de Loire, pour les eaux venant de la Loire.



Depuis la création du SVL en 1956 (d'où le nom du Syndicat), l'eau est puisée dans le lit inférieur de la Loire par des puits à drains rayonnants sur la commune de Montjean sur Loire. La capacité de production est de 45.000 m³/jour.

Une nouvelle usine a été mise en service en 1999 au Thoureil entre Saumur et Angers (16 000 m³/jour).

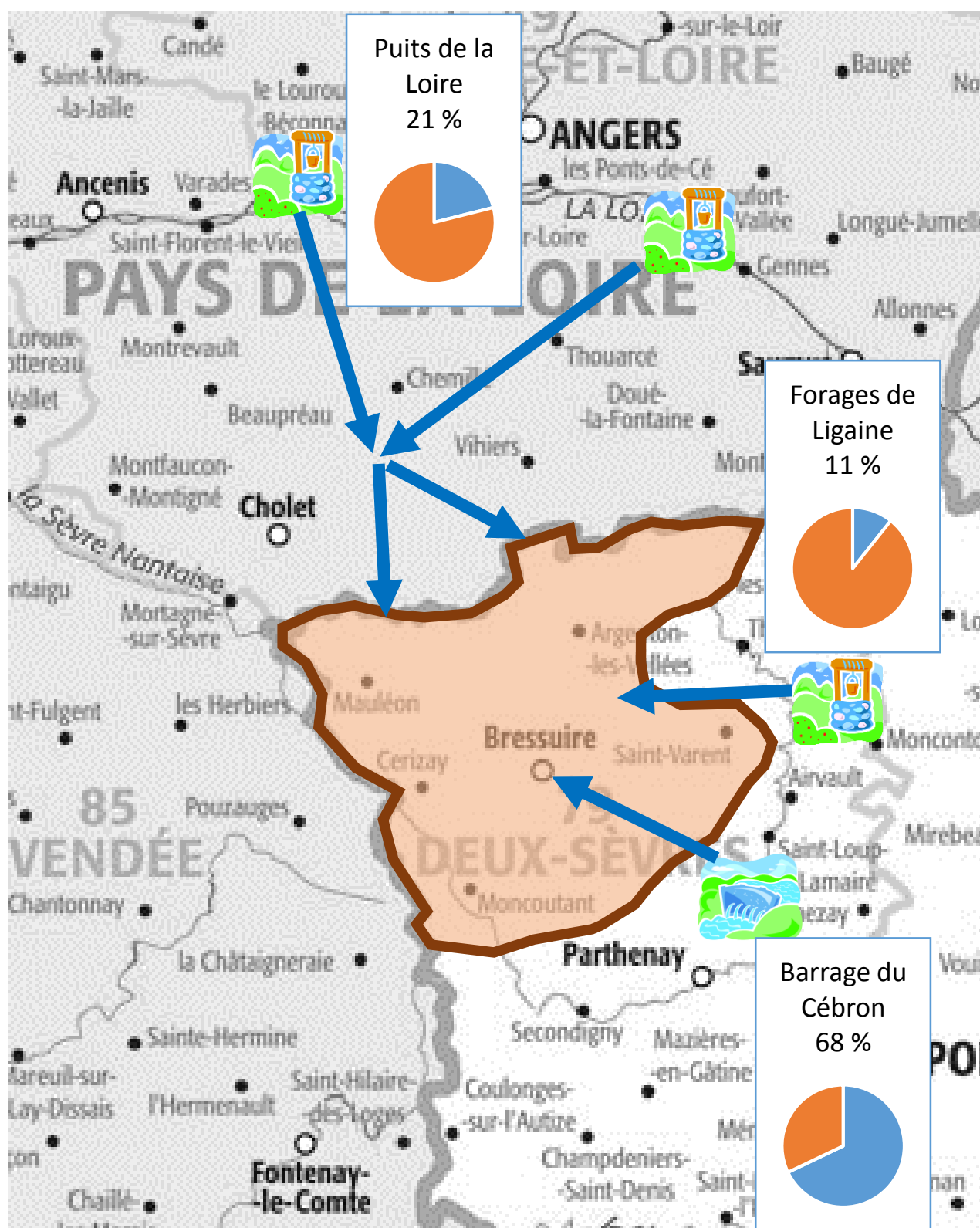
2 – La Société Publique Locale des Eaux du Cébron :

Cette SPL a été créée en Juillet 2013. Elle est constituée des actionnaires suivants : Syndicat du Val de Loire, Syndicat des Eaux de Gâtine, Syndicat d'Eau du Val du Thouet et Conseil Général des Deux-Sèvres. La SPL assure la gestion du Barrage et de l'usine de production d'eau potable du Cébron.

Construit en 1983 près de Saint-Loup sur Thouet, le barrage a une capacité de 11 millions de m³. L'usine de potabilisation permet de produire 30.000 m³/jour.



De plus, à titre d'échange, pour des alimentations ponctuelles et certains hameaux éloignés du réseau du SVL, quelques achats ont lieu auprès de syndicats voisins.



The logo of the Syndicat du Val de Loire (SVL) is located in the top right corner. It features a stylized blue 'SVL' acronym. To the left of the 'V' is a circular emblem with a blue and white wave pattern and the text 'eau potable' (potable water) in French. To the right of the 'SVL' is a blue wavy line, and below it, the text 'Syndicat du VAL DE LOIRE' is written in a blue, sans-serif font.



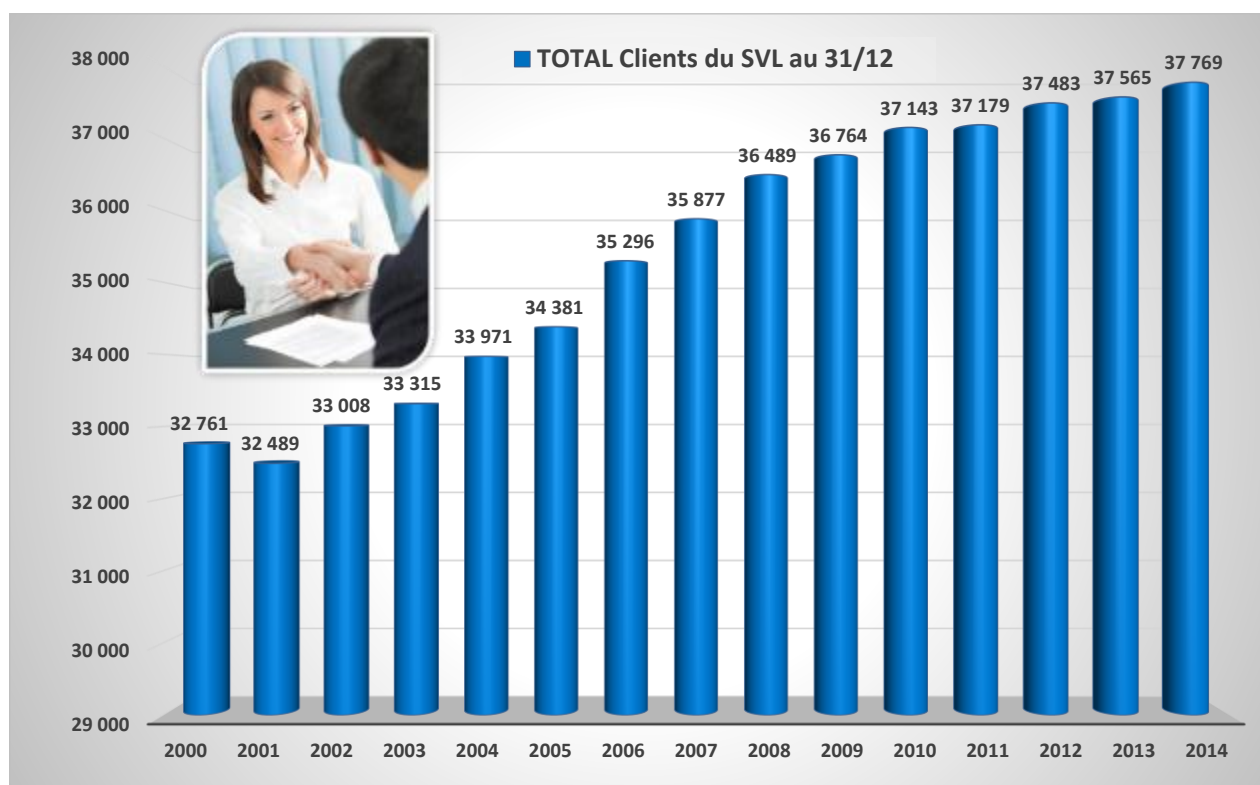
LE TERRITOIRE DESSERVI

☐ Habitants

	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Population	81 174	81 682	82 123	82 414	83 032	+ 0,7 %

☐ Clients

	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Abonnés ordinaires	37 124	37 159	37 463	37 545	37 748	+ 0,5 %
Abonnés industriels	16	17	17	17	18	+ 5,9 %
Ventes en Gros	3	3	3	3	3	0,0 %
TOTAL ABONNES	37 143	37 179	37 483	37 565	37 769	+ 0,5 %



LE PATRIMOINE DU SVL

❑ Les ouvrages de production

Nom	Commune	Type	Caractéristiques	Débit
Ligaine 1	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	80 m³/h
Ligaine 2	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	120 m³/h



Forage de Ligaine :



Réservoir de St Aubin du Plain :

❑ Les ouvrages de stockage

Les réservoirs sur tour :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
Moulin Jacquet	BRESSUIRE	2*1.750 m³	208 m	225 m	235 m
Cersay	CERSAY	750 m³	92 m	128 m	135 m
Combrand	COMBRAND	1.500 m³	218 m	260 m	267 m
Mauléon	MAULEON	600 m³	179 m	193 m	202 m
Montigny (mise en service en avril 2014)	MONTIGNY	2.000 m³	227 m	260 m	270 m
Sanzay	SANZAY	500 m³	138 m	180 m	186 m
St Aubin du Plain	ST AUBIN DU PLAIN	750 m³	158 m	180 m	187 m
St Maurice la Fougereuse	ST MAURICE LA FOUGEREUSE	750 m³	151 m	175 m	182 m

Les bâches au sol :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
La Ménie	COMBRAND	1.000 m ³	174 m	175,5 m	180 m
Chanteloup	COURLAY	2*1.000 m ³	235 m	235 m	240 m
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	300 m ³	189 m	189,5 m	194 m
Le Pin	LE PIN	300 m ³	216 m	216 m	221 m
Ligaine 1	TAIZE	300 m ³	62 m	60 m	63,15 m
Ligaine 2	TAIZE	500 m ³	62 m	60 m	63,15 m
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	2*1.000 m ³	143 m	143,5 m	149,3 m
La Butte	SAINTE GEMME	500 m ³	138 m	138 m	143 m



▣ Les stations de reprise et de surpression :

Nom	Commune	Débit	Surpression	Puissance
La Ménie	COMBRAND	3 * 175 m ³ /h	112 m HMT	3 * 90 kW
Chanteloup	COURLAY	1 * 155 m ³ /h	35 m HMT	1 * 22 kW
		1 * 150 m ³ /h	40 m HMT	1 * 30 kW
		1 * 115 m ³ /h	36 m HMT	1 * 18,5 kW
Montigny	MONTIGNY	3 * 175 m ³ /h	30 m HMT	3 * 18 kW
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	4 * 18 m ³ /h	70 m HMT	4 * 5,5 kW
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	4 * 100 m ³ /h	100 m HMT	4 * 37 kW
Beauregard	ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	3 * 250 m ³ /h	50 m HMT	3 * 55 kW
La Butte	SAINTE GEMME	2 * 105 m ³ /h	94 m HMT	2 * 45 kW
Sanzay	SANZAY	2 * 150 m ³ /h	90 m HMT	2 * 55 kW
		1 * 400 m ³ /h	120 m HMT	1 * 200 kW
Forages de Ligaine	TAIZE	80 m ³ /h	110 m HMT	35 kW
		120 m ³ /h	110 m HMT	55 kW
Ligaine	TAIZE	2 * 200 m ³ /h	130 m HMT	2 * 110 kW
Terves 1	TERVES	2 * 250 m ³ /h	118 m HMT	2 * 110 kW
Terves 2	TERVES	2 * 185 m ³ /h	72 m HMT	2 * 55 kW

□ Le réseau de distribution

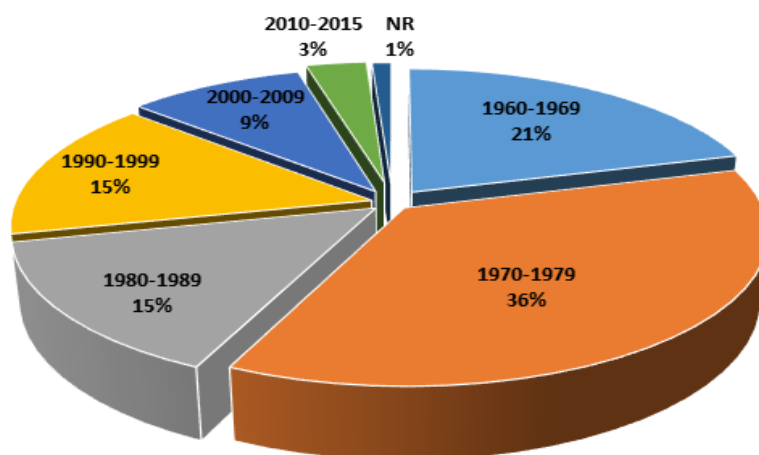
Le réseau de distribution du SVL est de 2 476 kms répartis comme suit :

Fonte		PVC		PVC-BIORIENTÉ		Pehd et PeBd		Amiante ciment	
Diamètre (mm)	Linéaire (m)	Diamètre (mm)	Linéaire (m)	Diamètre (mm)	Linéaire (m)	Diamètre (mm)	Linéaire (m)	Diamètre (mm)	Linéaire (m)
		NR	440						
						32	199		
						34	77		
40	241	40	13 047			40	20	42	555
		50	132 213			50	1 070		
60	77 847	63	655 573	63	70	63	19 150	60	591
80	14 156	75	208 991			75	274	65	48
90	1 725	90	137 479						
100	62 038	110	116 329			110	99		
125	86 959	125	141 971					125	9 340
150	170 952	140	130 558	140	947	140	506		
160	241	160	168 205	150	5 227	160	926	150	149
175	36 924	200	13 092	160	8 861	180	564	200	3 787
200	52 794	225	808	200	6 291				
250	43 522	250	2 436	222	739				
300	36 194			225	31 595				
350	11 022			250	16 219				
400	13 203			274	2 794				
450	6 426								
500	30 245								
Total (en m)	644 490		1 721 142		72 743		22 887		14 470
	26,03%		69,51%		2,94%		0,92%		0,58%
Matériau NR		371, soit 0,01 %							
Total (en m)		2 476 103							

NR : Non-renseigné

Année de pose des canalisations :

Année de pose des canalisations



L'âge* moyen des canalisations selon le type de matériau :

- Conduites en Fonte = 44 ans (1971)
- Conduites en PVC = 32 ans (1983)
- Conduites en PVC – Biorienté = 13 ans (2002)
- Conduites en PEHD = 8 ans (2007)
- Conduites en Amiante Ciment = 46 ans (1969).

L'âge moyen du réseau de distribution est de **34 ans** (pose en 1981).

*Calcul sur 2 450 km de réseaux renseignés

❑ Les compteurs de surveillance

Le SVL dispose de 138 compteurs de surveillance sur le réseau permettant de suivre les débits au cours de la journée, et de traquer la moindre fuite.

L'année de pose moyenne de ces compteurs est 2010.4, soit **3,6 ans** d'ancienneté.

❑ Les stabilisateurs et réducteurs de pression

100 stabilisateurs et réducteurs de pression sont installés sur le réseau du SVL, afin de réguler la pression pour les points bas du territoire.

L'année de pose moyenne de ces ouvrages est 2008.8, soit **5,2 ans** d'ancienneté.

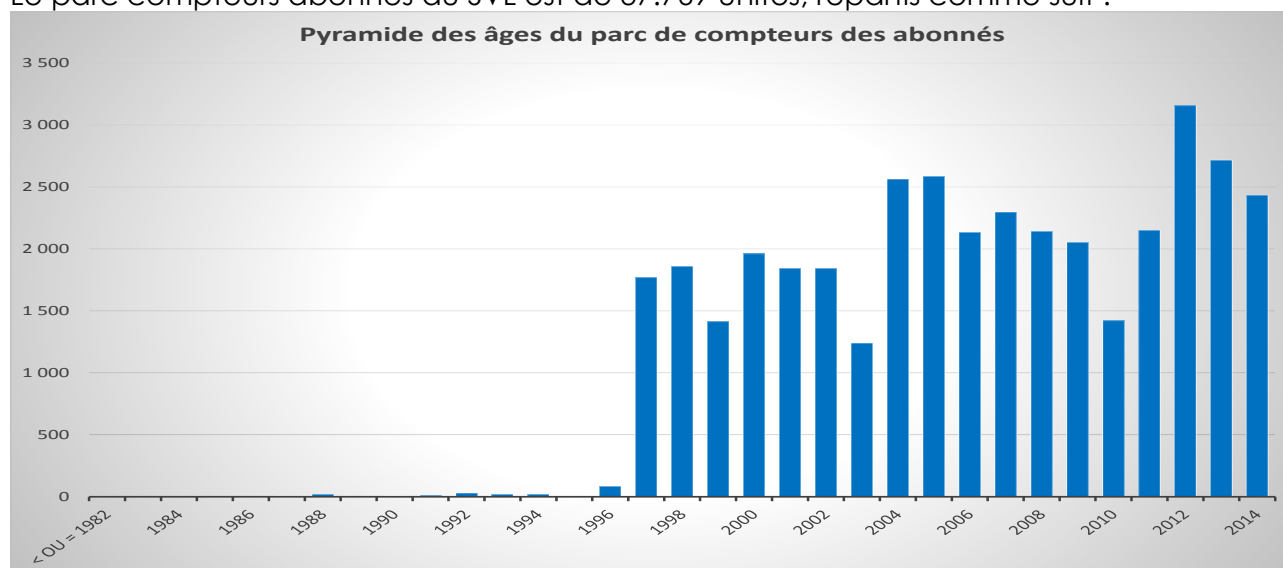
❑ Les postes de chloration

14 postes de chloration existent sur le territoire du SVL, afin de maintenir un résiduel en chlore suffisant pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur :

- Bâche de Moulins.
- Bâche de la Ménie.
- Bâche de Chanteloup.
- Réservoir de Sanzay.
- Réservoir de Montigny.
- Réservoir de Mauléon.
- Réservoir de Cersay.
- Réservoir de Moulin Jacquet.
- Station de St Pierre des Echaubrognes.
- Bâche de la Vacherasse.
- Réservoir de St Aubin du Plain.
- Réservoir de Combrand.
- Station de Ligaine.
- Bâche du Pin.

❑ Les compteurs des abonnés

Le parc compteurs abonnés du SVL est de 37.769 unités, répartis comme suit :



L'âge moyen du parc compteurs est de **7,9 années**.

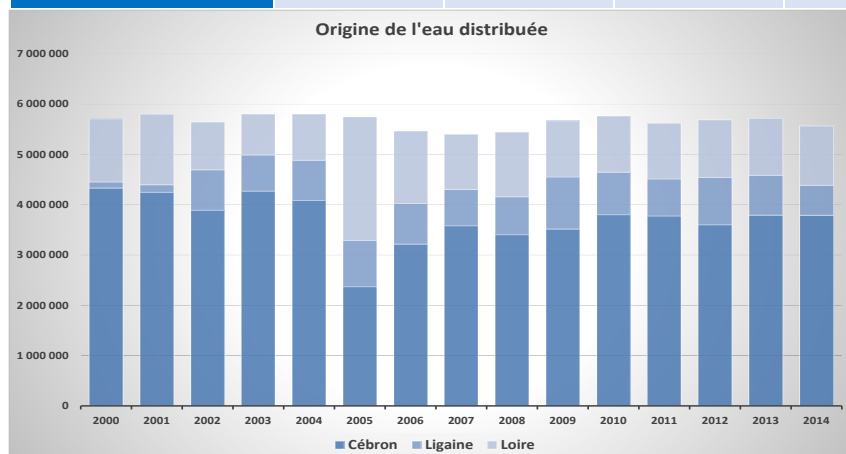
LES VOLUMES

Les volumes prélevés en eau brute

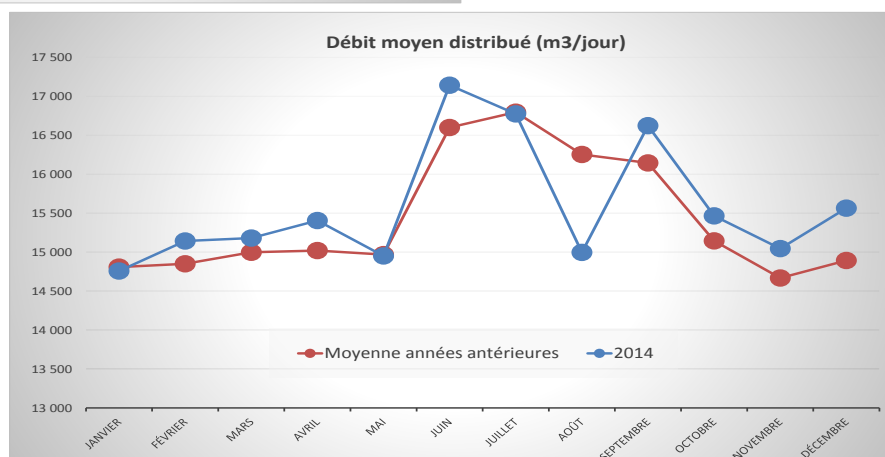
	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Ligaine 1	500 592	500 102	442 341	311 913	118 694	- 62 %
Ligaine 2	319 986	505 659	688 819	497 543	134 432	- 73 %
TOTAL	820 578	1 005 761	1 131 160	809 456	253 126	- 69 %

Les volumes mis en distribution

Origine	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Les volumes produits						
Ligaine	719 805	734 967	939 098	710 049	222 040	- 69 %
Les volumes importés						
SEVT via Ligaine	125 399	0	0	83 036	375 100	+ 330 %
Cébron	3 801 476	3 778 943	3 602 916	3 792 644	3 789 186	- 0,1 %
Loire	1 116 365	1 103 134	1 144 497	1 131 550	1 177 970	+ 4,1 %
Divers	12 318	12 765	12 666	12 975	14 932	+ 15,1 %
TOTAL	5 775 363	5 629 809	5 699 177	5 730 254	5 579 228	- 2,6 %

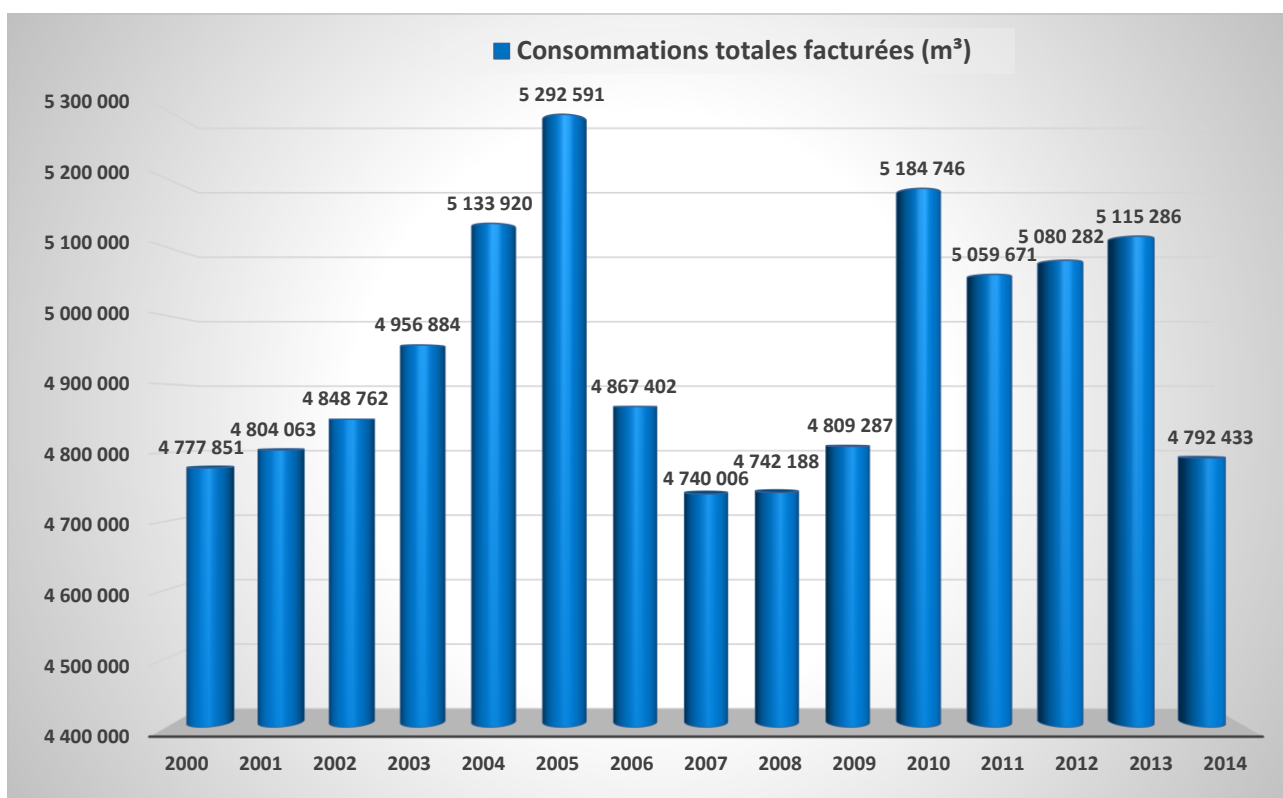


Le volume maximum mis en distribution a été enregistré le vendredi 20/06/2014, avec **20.532 m³/j.**



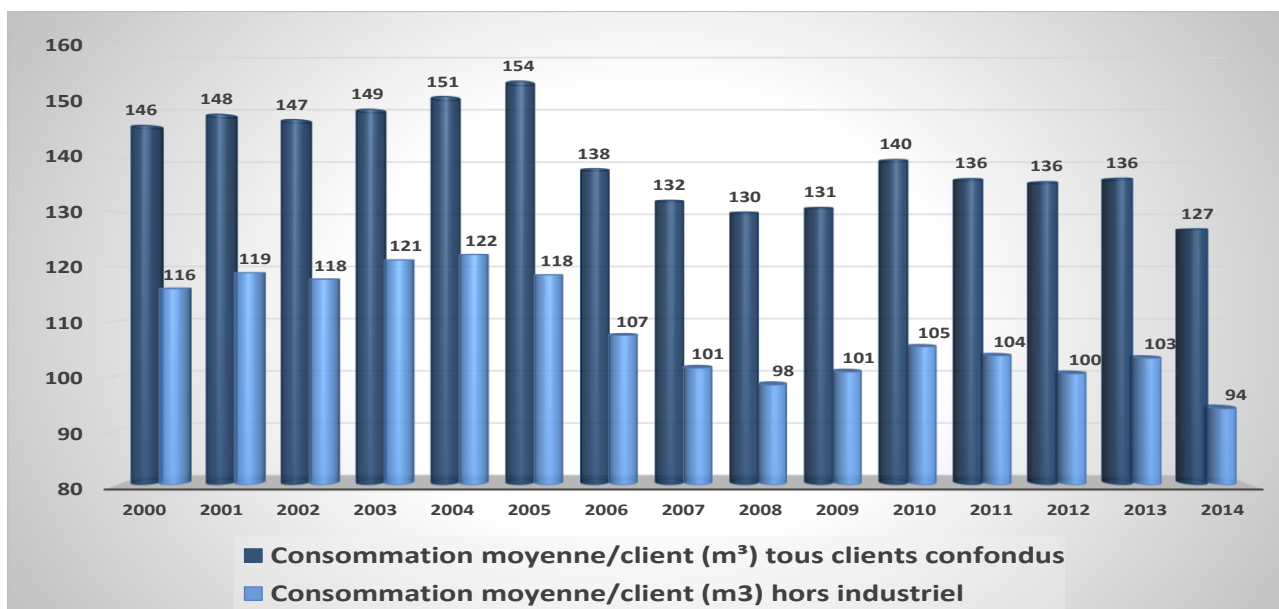
□ **Les volumes vendus**

	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Abonnés ordinaires	3 912 363	3 854 249	3 761 711	3 877 792	3 548 467	- 8,5 %
Abonnés industriels	1 272 483	1 205 422	1 318 571	1 237 494	1 243 966	+ 0,5 %
TOTAL	5 184 746	5 059 671	5 080 282	5 115 286	4 792 433	- 6,3 %



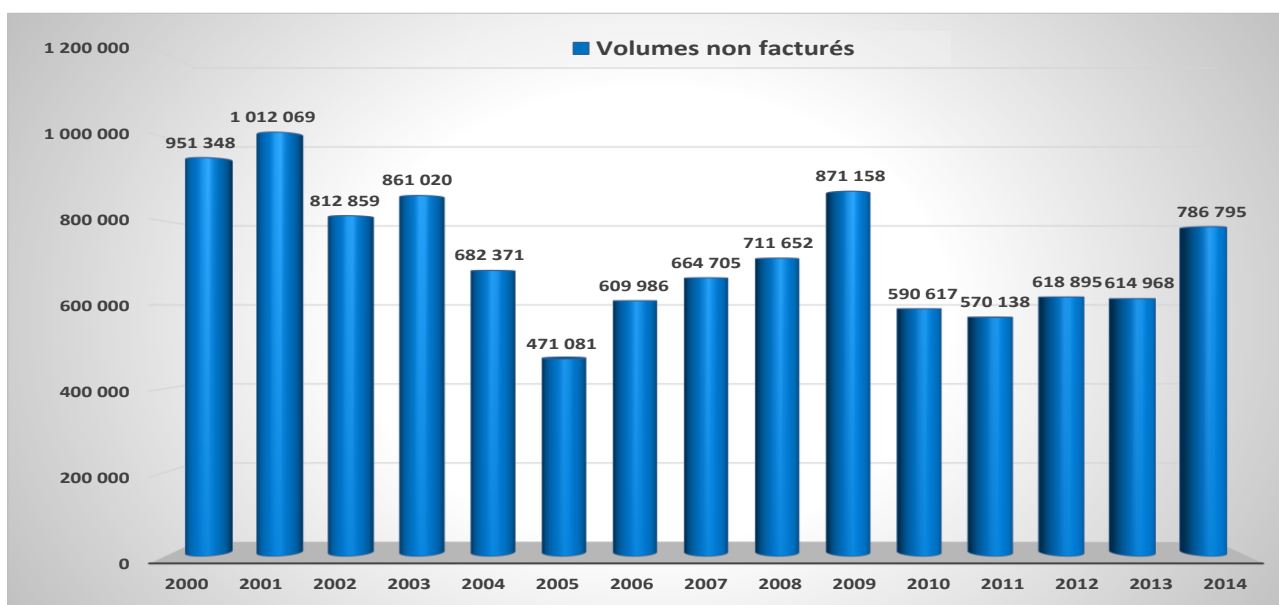
□ Les volumes par client

	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Consommation moyenne / client (m³) tous clients confondus	139,6	136,1	135,5	136,2	126,9	- 6,8 %
Consommation moyenne / client (m³) hors industriels	105,3	103,7	100,4	103,2	94,0	- 8,9 %



□ Les volumes non facturés

	2010	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Volumes non facturés	590 617	570 138	618 895	614 968	786 795	+ 28 %



☐ Les gros consommateurs

	2012	2013	2014	% 14/13
FROMAGERIE RIBLAIRE Riblaire – SAINT VARENT	240 400	234 895	261 469	+ 11 %
GASTRONOME Abattoir Poulets - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	246 837	249 759	245 201	- 1,8 %
GASTRONOME La Javrelière - MONCOUTANT	285 751	255 733	225 757	- 12 %
GASTRONOME Abattoir Canards - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	227 064	197 094	223 379	+ 13 %
GASTRONOME Le Quaireau – NUEIL LES AUBIERS	57 982	57 436	59 643	+ 3,8 %
SNAB Abattoir - BRESSUIRE	64 347	59 773	58 437	- 2,2 %
COVI SAS Abattoir - BRESSUIRE	66 723	53 679	58 033	+ 8,1 %
CŒUR D'O Centre aquatique - BRESSUIRE	26 185	30 055	32 730	+ 8,9 %
NOREA Parc économique - RORTHAIS	15 706	23 466	23 167	- 1,3 %
CARRIERES NIVET LUCHE THOUARSAIS	20 900	14 385	17 090	+ 19 %
BELLAVOL MONCOUTANT	12 556	14 289	14 410	+ 0,8 %
AQUADEL Centre aquatique - CERIZAY	14 723	13 139	13 641	+ 3,8 %
CENTRE HOSPITALIER Rue des Cailloux - BRESSUIRE	13 457	13 605	13 235	- 2,7 %
CHARCUTERIE BERNIER TERVES	12 020	10 171	10 481	+ 3,0 %
HEULIEZ BUS Parc économique - RORTHAIS	8 432	13 469	9 403	- 30 %
HEULIEZ SAS Route de Mauléon - CERIZAY	27 737	20 028	6 297	- 69 %

LE FONCTIONNEMENT 2014

□ Données Clientèle

	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Demandes d'abonnement	3 925	3 643	3 545	3 621	+ 2,1 %
Taux de mutation des clients	10,9 %	10,0 %	9,7 %	9,9 %	+ 2,1 %
% de clients prélevés (échéance et mensualisés)	54,1 %	54,7 %	55,3 %	57,1 %	+ 3,3 %
% de clients mensualisés	22,0 %	23,4 %	24,1 %	27,4 %	+ 14 %
Déplacements pour impayés	555	1 293	609	1 027	+ 69 %
Coupures d'eau pour impayés	208	284	276	387	+ 40 %

□ Consommations de chlore gazeux (kg)

	2010	2011	2012	2013	2014
Bâche de Moulins	49	49	49	0	79
Bâche de la Ménie	98	147	49	49	49
Bâche de Chanteloup	245	294	294	98	196
Réservoir de Sanzay	49	147	98	49	49
Bâche de Montigny	147	49	98	49	196
Réservoir de Mauléon	49	98	49	0	79
Réservoir de Cersay	49	98	147	98	98
Réservoir de Moulin Jacquet	343	343	147	98	294
Station de St Pierre des Ech.	98	98	147	147	147
Station de la Vacherasse	294	196	294	343	245
Réservoir de St Aubin du Plain	196	245	147	147	98
Réservoir de Combrand	0	147	98	98	98
Station de Ligaine	245	98	147	196	49
TOTAL	1 862	2 009	1 764	1 372	1 677

En 2014, 1.677 Kgs de chlore gazeux ont été consommés, (utilisation de bouteilles de 30 ou 49 kgs).



■ Bilan énergétique

		2011	2012	2013	2014	% 14/13
Station de la Ménie	Energie consommée (kWh)	46 448	70 759	59 900	76 458	+ 28 %
	Volume pompé (m³)	101 046	153 837	129 197	160 500	+ 24 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	460	460	464	476	+ 2,6 %
Station de la Vacherasse	Energie consommée (kWh)	214 313	231 773	215 174	246 047	+ 14 %
	Volume pompé (m³)	448 440	479 520	439 710	487 470	+ 11 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	478	483	489	505	+ 3,3 %
Station de Chanteloup	Energie consommée (kWh)	187 503	193 054	208 478	215 637	+ 3,4 %
	Volume pompé (m³)	899 660	907 036	881 572	823 755	- 6,6 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	208	213	236	262	+ 11 %
Station de Moulins	Energie consommé (kWh)	17 612	20 374	19 5676	17 586	- 10 %
	Volume pompé (m³)	45 131	47 144	48 812	47 241	- 3,2 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	390	432	401	372	- 7,2 %
Station de St Pierre des Ech.	Energie consommé (kWh)	32 894	39 337	38 793	30 130	- 22 %
	Volume pompé (m³)	123 686	144 582	151 823	186 246	+ 23 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	266	272	256	162	- 37 %
Station de Ligaine	Energie consommé (kWh)	753 011	750 629	592 435	455 259	- 23 %
	Volume pompé (m³)	734 967	939 098	796 219	599 673	- 25 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	1 025	799	744	759	+ 2,0 %
Station de La Butte	Energie consommé (kWh)	176 024	296 586	217 166	112 387	- 48 %
	Volume pompé (m³)	267 594	442 313	317 807	150 279	- 53 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	658	671	683	748	+ 9,5 %
Station de Sanzay	Energie consommé (kWh)	108 729	168 834	121 560	56 397	- 54 %
	Volume pompé (m³)	238 715	396 042	282 302	119 632	- 58 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	455	426	431	471	+ 9,3 %
Station de Terves	Energie consommé (kWh)	782 466	775 150	762 170	721 136	- 5,4 %
	Volume pompé (m³)	1 831 175	1 888 009	1 909 739	1 801 996	- 5,6 %
	Conso spécifique (Wh/m³)	427	411	399	400	+ 0,3 %
Station de Montigny	Energie consommé (kWh)				32 900	-
	Volume pompé (m³)				290 663	-
	Conso spécifique (Wh/m³)				113	-

L'INVESTISSEMENT 2014

❑ Les conduites et les branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Extensions de réseau	8.10 kms	6.48 kms	5.90 kms	5.60 kms	3.89 kms
Renouvellement de réseau	11.09 kms	6.03 kms	6.89 kms	10.10 kms	15.43 kms
Branchements créés	346	412	408	337	256
Branchements plomb renouvelés	35	28	26	82	2
Poteaux Incendie créés	6	8	8	14	5
Poteaux Incendie renouvelés	24	23	36	28	27

Les principaux renouvellements de conduite ont été les suivants :

- Rue Sainte Radégonde – CIRIERES : Fonte 125mm.
- La Brousse – MASSAIS : Fonte 150mm.
- Rue de Juillot – BRESSUIRE : Fonte 60mm.
- Chatenay – MOUTIERS SOUS ARGENTON : PVC 63mm.
- Rue des Lilas – MAULEON : Fonte 60mm.
- L'Audonnière – ST JOUIN DE MILLY : PVC 140mm.
- Le Chaffaud – SAINT VARENT : PVC 140mm.
- Les Terres du Bas Coudray – CHANTELOUP : PVC 125mm.
- La Cournolière – MONCOUTANT : PVC 140mm.
- Route de Thouars – LUZAY : PVC 63mm.
- Liaison ARGENTON LES VALLEES – ETUSSON : Fonte 400mm.

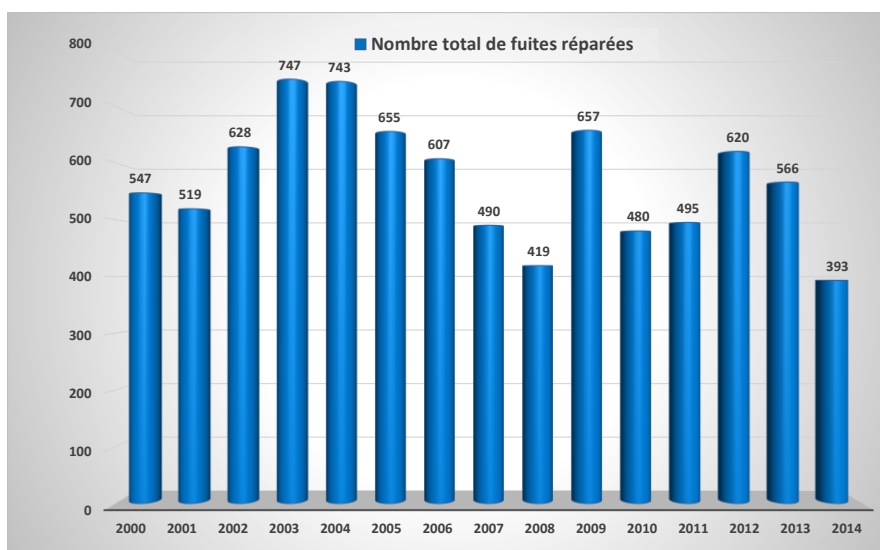
❑ Les compteurs et équipements hydrauliques

	2010	2011	2012	2013	2014
Compteurs des abonnés renouvelés	1 192	1 758	2 645	2 868	2 307
Compteurs de sectorisation renouvelés	11	10	11	13	12
Stabilisateurs de pression renouvelés	10	8	9	10	9



□ Les fuites

	2010	2011	2012	2013	2014
Fuites sur canalisations	126	158	183	164	93
Fuites sur branchements	354	337	437	402	300
Nombre total de fuites réparées	480	495	620	566	393



□ Les autres investissements

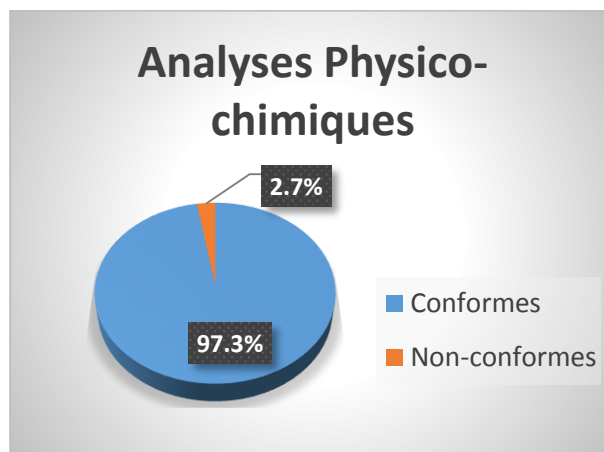
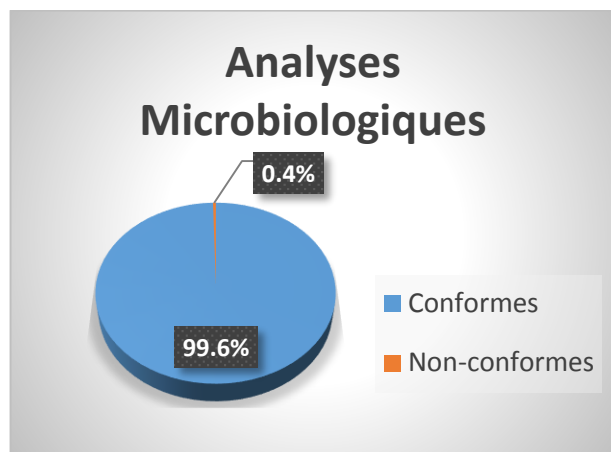
- Réservoir de Montigny :

Fin des travaux de construction du nouveau réservoir de Montigny (2.000 m³), et mise en service de l'ouvrage et de la station de surpression associée en Mai 2014.



QUALITE DES EAUX :

	Analyses ARS		Analyses VEOLIA		Taux de conformité
	Nombre total	Non conforme	Nombre total	Non conforme	
Analyses microbiologiques	160	1	322	1	99,6 %
Analyses Physico-Chimiques	190	6	34	0	97,3 %



Non-conformités 2014 :

Date	Lieu	Programme de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
16/06/2014	Réservoir de Moulin Jacquet – 79 300 BRESSUIRE	ARS	Métolachlore	0,20 µg/l	0,10 µg/l
16/06/2014	Réservoir de Sanzay – 79 150 ARGENTON LES VALLEES	ARS	Métolachlore	0,19 µg/l	0,10 µg/l
16/06/2014	Réservoir de Sanzay – 79 150 ARGENTON LES VALLEES	ARS	Turbidité	1,60 NFU	1,00 NFU
08/07/2014	Réservoir de Moulin Jacquet – 79 300 BRESSUIRE	ARS	Métolachlore	0,17 µg/l	0,10 µg/l
12/08/2014	Réservoir de Sanzay – 79 150 ARGENTON LES VALLEES	ARS	Entérocoques	2 u/100ml	0 u/100ml
16/09/2014	Abattoir – 79 300 BRESSUIRE	VEOLIA	Entérocoques	1 u/100ml	0 u/100ml
10/12/2014	Mairie – 79 240 LARGEASSSE	ARS	Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)	0,69 µg/l	0,50 µg/l
30/12/2014	Mairie – 79150 ARGENTON LES VALLEES	ARS	Nickel	24,7 µg/l	20 µg/l

Les pages suivantes présentent un état détaillé des analyses réalisées par l'ARS dans chaque secteur de distribution, et la fiche informative sur la qualité de l'eau distribuée avec la facture d'eau.

Unité de distribution : CEBRON (eau du Cébron)

Communes de : Traves, Largeasse, La Chapelle Saint Etienne, Moutiers sous Chantemerle, Le Breuil Bernard, Pugny, La Chapelle Saint Laurent, Chanteloup, Moncoutant, La Ronde, Saint Marsault, La Forêt Sur Sèvre, Montigny, Saint André sur Sèvre, Saint Jouin de Milly, Courlay, Cerizay, Montravers, Cirières, Combrand, Le Pin, Bretignolles, Saint Amand sur Sèvre, La Petite Boissière, Le Temple, Nueil les Aubiers, Boismé, Terves, Clazay, Breuil Chaussée, Beaulieu sous Bressuire, Bressuire, Saint Sauveur, Chambroutet, Noirterre, Noirlieu, Faye l'Abbesse, Chiché, Voulmentin, Saint Aubin du Plain, La Coudre, Boussais, Geay, Glenay, La Chapelle Gaudin, Luché Thouarsais, Pierrefitte, Sainte Gemme.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	113	8,06	7,00	8,40		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	115	397	357	470		200 à 1100
Turbidité	NFU	112	0,29	0,00	1,50		<=2
Dureté TH	°F	24	14,6	12,4	19,8		Pas agressive
Fer	µg/l	11	76	0	686		<= 200
Fluor	µg/l	9	210	170	240	<= 1500	
Nitrates	mg/l	116	3,8	0	12	<= 50	
Atrazine (pesticide)	µg/l	18	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Déséthylatrazine (pesticide)	µg/l	18	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Glyphosate (pesticide)	µg/l	8	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
AMPA (pesticide)	µg/l	8	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Chlore Libre	mg/l	101	0,10	0,00	0,60		Absence d'odeur et saveur désagréable

Nombre d'analyses bactériologiques : 115 - Analyses conformes : 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Très bonne qualité microbiologique de l'eau pour les résultats obtenus dans le cadre du contrôle sanitaire (100 % de conformité).

Minéralisation de l'eau modérée.

Faible dureté de l'eau - PH de l'eau légèrement alcalin.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Les concentrations moyennes en nitrates sont faibles.

Les valeurs maximales en nitrates sont correctes.

Les teneurs en fluor de l'eau sont faibles (<500 µg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré) pour lutter contre les caries dentaires.

Quelques apparitions de fer (moyenne inférieure à la référence de qualité de 200µg/l) sont à signaler sur le réseau.

Une présence épisodique de manganèse total (inférieure à la référence de 50 µg/l) a été constatée sur le réseau, mais n'a aucun effet sur la santé des consommateurs.

Une recherche d'arsenic a permis de noter qu'elle demeurerait inférieure au seuil de détection du laboratoire, au départ de la station de traitement.

Absence d'atrazine (herbicide) - Absence de déséthylatrazine (herbicide) - Absence de glyphosate (herbicide) - Absence d'AMPA.

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont trop faibles (circulaire vigipirate), et les valeurs maximales en chlore libre trop élevées.

Les recherches de plomb sur le réseau de distribution public sont demeurées inférieures au seuil de détection du laboratoire, pour les points investigués.

Unité de distribution : MONTJEAN – ST MAUR (eau de la Loire)

Communes de : La Chapelle Largeau, Loublande, Mauléon, Moulins, Rorthais, Saint Aubin de Baubigné, Saint Pierre des Echaubrognes.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	18	8,11	7,80	8,30		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	21	425	361	498		200 à 1100
Turbidité	NFU	18	0,29	0,00	0,60		<= 2
Dureté TH	°F	4	16,0	14,7	17,0		Pas agressive
Fer	µg/l	1	38,2	38,2	38,2		<= 200
Fluor	µg/l	3	150	120	170	<= 1500	
Nitrates	mg/l	21	5,1	1	16	<= 50	
Atrazine (pesticide)	µg/l	3	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Déséthylatrazine (pesticide)	µg/l	3	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Glyphosate (pesticide)	µg/l	3	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
AMPA (pesticide)	µg/l	3	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Chlore Libre	mg/l	17	0,27	0,00	0,76		Absence d'odeur et saveur désagréable

Nombre d'analyses bactériologiques : 18 - Analyses conformes : 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Très bonne qualité microbiologique de l'eau pour les résultats obtenus dans le cadre du contrôle sanitaire (100 % de conformité).

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Dureté de l'eau modérée.

PH de l'eau légèrement alcalin.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Les concentrations moyennes en nitrates sont correctes.

Les valeurs maximales en nitrates sont correctes.

Les teneurs en fluor de l'eau sont faibles (<500 µg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré) pour lutter contre les caries dentaires.

Quelques apparitions de fer (moyenne inférieure à la référence de qualité de 200 µg/l) sont à signaler sur le réseau.

Absence d'atrazine (herbicide) - Absence de déséthylatrazine (herbicide) - Absence de glyphosate (herbicide) - Absence d'AMPA.

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont correctes, et les valeurs maximales en chlore libre trop élevées.

Les recherches de plomb sur le réseau de distribution public sont demeurées inférieures au seuil de détection du laboratoire, pour les points investigués.

Unité de distribution : SEVT TAIZE (eau de Ligaine)

Communes de : Coulonges Thouarsais, Moutiers sous Argenton, Argenton les Vallées (Quartier Sanzay), Luzay, Saint Varent.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	26	7,98	7,40	8,40		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	26	527	384	599		200 à 1100
Turbidité	NFU	25	0,24	0,00	1,00		<= 2
Dureté TH	°F	16	21,2	18,6	23,7		Pas agressive
Fer	µg/l	6	0	0	0		<= 200
Fluor	µg/l	5	190	150	210	<= 1500	
Nitrates	mg/l	26	32,8	5	40	<= 50	
Atrazine (pesticide)	µg/l	4	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Déséthylatrazine (pesticide)	µg/l	4	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Glyphosate (pesticide)	µg/l	4	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
AMPA (pesticide)	µg/l	4	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Chlore Libre	mg/l	15	0,19	0,00	0,71		Absence d'odeur et saveur désagréable

Nombre d'analyses bactériologiques : 27 - Analyses conformes : 96,3 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Bonne qualité microbiologique de l'eau.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Dureté de l'eau modérée.

PH de l'eau légèrement alcalin.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Les concentrations moyennes en nitrates sont modérées.

Les valeurs maximales en nitrates sont modérées.

Les teneurs en fluor de l'eau sont faibles (<500 µg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré) pour lutter contre les caries dentaires.

Une recherche d'arsenic a permis de noter qu'elle demeurerait inférieure au seuil de détection du laboratoire, au départ de la station de traitement.

Absence d'atrazine (herbicide).

Absence de déséthylatrazine (herbicide).

Absence de glyphosate (herbicide).

Absence d'AMPA.

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont correctes, et les valeurs maximales en chlore libre trop élevées.

Les recherches de plomb sur le réseau de distribution public sont demeurées inférieures au seuil de détection du laboratoire, pour les points investigués.

Unité de distribution : SEVT TAIZE – CEBRON
(mélange de l'eau du Cébron et de Ligaine)

Communes de : Bagneux, Argenton l'Eglise, Saint Martin de Sanzay, Bouillé Loretz, Bouillé Saint Paul, Cersay, Saint Pierre à Champ, Genneton, Ulcot, Massais, Saint Maurice la Fougereuse, Etusson, Argenton les Vallées (Centre bourg et quartier de Boesse), Le Breuil sous Argenton.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	36	8,08	7,40	8,50		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	39	480	364	740		200 à 1100
Turbidité	NFU	35	0,27	0,00	1,60		<= 2
Dureté TH	°F	22	19,2	12,5	23,7		Pas agressive
Fer	µg/l	7	47	0	330		<= 200
Fluor	µg/l	9	190	150	230	<= 1500	
Nitrates	mg/l	39	19,6	0	41	<= 50	
Atrazine (pesticide)	µg/l	9	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Déséthylatrazine (pesticide)	µg/l	9	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Glyphosate (pesticide)	µg/l	8	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
AMPA (pesticide)	µg/l	8	0,00	0,00	0,00	<= 0,10	
Chlore Libre	mg/l	25	0,08	0,00	0,51		Absence d'odeur et saveur désagréable

Nombre d'analyses bactériologiques : 38 - Analyses conformes : 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Très bonne qualité microbiologique de l'eau pour les résultats obtenus dans le cadre du contrôle sanitaire (100 % de conformité)

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Dureté de l'eau modérée.

PH de l'eau légèrement alcalin.

Bonne limpidité générale de l'eau.

Les concentrations moyennes en nitrates sont correctes.

Les valeurs maximales en nitrates sont inférieures, mais proches de la valeur limite de qualité (50 mg/l).

Les teneurs en fluor de l'eau sont faibles (<500 µg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré) pour lutter contre les caries dentaires.

Quelques apparitions de fer (moyenne inférieure à la référence de qualité de 200 µg/l) sont à signaler sur le réseau.

Une présence épisodique de manganèse total (inférieure à la référence de 50 µg/l) a été constatée sur le réseau, mais n'a aucun effet sur la santé des consommateurs.

Une recherche d'arsenic a permis de noter qu'elle demeurerait inférieure au seuil de détection du laboratoire, au départ de la station de traitement.

Absence d'atrazine (herbicide).

Absence de déséthylatrazine (herbicide).

Absence de glyphosate (herbicide).

Absence d'AMPA.

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont trop faibles (circulaire vigipirate) et les valeurs maximales en chlore libre sont correctes.

Les recherches de plomb sur le réseau de distribution public sont demeurées inférieures au seuil de détection du laboratoire, pour les points investigués.



Service émetteur : Direction de la santé publique
Vigilances et Sécurité de l'Environnement et des
Milieux des Deux-Sèvres (VSEM-79)
ARS-PCH-UTVSEM79@ars.sante.fr
Tel : 05 49 06 70 43

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2014

Syndicat du
VAL DE LOIRE

Population desservie : 80 512 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé depuis le mois d'avril 2010 par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et plus particulièrement de l'unité territoriale des Deux-Sèvres - Vigilances et Sécurité de l'Environnement et des Milieux (VSEM). Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (Laboratoire d'Analyses Sèvre Atlantique).

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI au niveau du syndicat du Val de Loire : Val de Loire Montjean (UDI A), Val de Loire Taizé Cébron (UDI B), Val de Loire Taizé (UDI C), Val de Loire Cébron (UDI D).

La distribution d'eau est assurée par Veolia
- Compagnie Générale des Eaux.

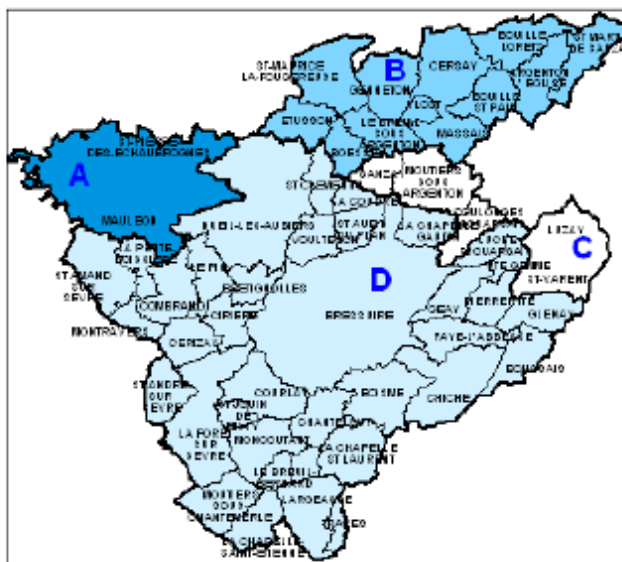
Origine de l'eau :

UDI A : L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thourel qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taizé (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et l'usine de production du Cébron (Commune de Louin).

UDI C : Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT).

UDI D : Alimentée par l'usine de production du Cébron.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation notamment les pesticides sur les différentes usines de traitements. L'usine de Taizé traite en plus les nitrates et l'eau y bénéficie d'une décarbonatation.

Contrôle : Sur l'année 2014, 184 analyses (3012 paramètres recherchés) ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ARS POITOU-CHARENTES
Site Niort
6, rue de l'abreuvoir
CS 18 537
79025 NIORT CEDEX



Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2014	Valeurs limites de qualité	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D
TURBIDITE (en NFU)	2	0.29	0.27	0.24	0.29
DURETE (TH en °F)		16	19.2	21.2	14.6
FLUOR (en µg/l)	1500 µg/l	150	190	190	210
NITRATES (en mg/l)	50 mg/l	5.2	11.1	29.2	3.8

- Bactériologie** ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes).
- Turbidité** ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. Les analyses réalisées en 2014, n'ont pas mis en évidence de dépassement représentatif de la référence de qualité.
- Dureté** ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est douce.
- Fluor** ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.
- Nitrates** ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.
- Pesticides** ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2014 à la sortie des réservoirs et des usines sont restées inférieures à la valeur limite de qualité admise en distribution, sauf pour le paramètre métolachlore, durant une courte période sur les UDI B et D (traitement insuffisant au regard des teneurs rencontrées dans l'eau brute).
- Plomb** ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2014..

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et branchements privés sont en plomb il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, l'Agence Régionale de Santé
Ou dans les Services en ligne (Eau du robinet) sur la page d'accueil du site Internet de l'ARS :
www.ars.poitou-charentes.sante.fr

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

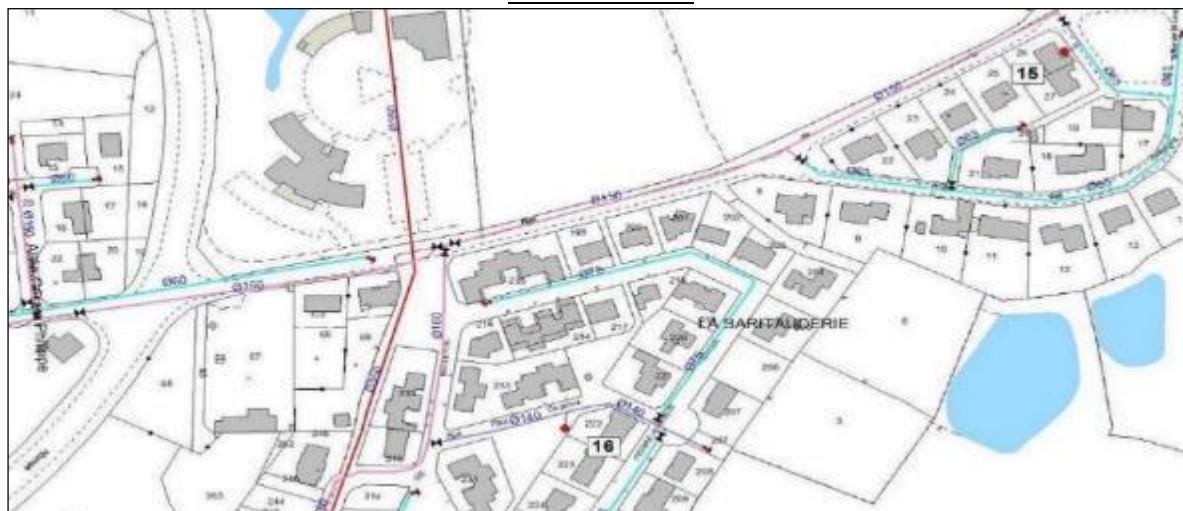
☐ Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement pour les nouveaux abonnés est de 24 heures ouvrées.

☐ Indice de connaissance patrimonial du réseau

	Points maxi	Réponse	Total SVL
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	OUI	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	OUI	5
Inventaire des réseaux (diamètre, matériau)	15	99 %	15
Inventaire des réseaux (date de pose)	15	99 %	15
Localisation et description des ouvrages annexes	10	OUI	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	OUI	10
Localisation des branchements	10	NON	0
Inventaire caractéristiques compteur	10	OUI	10
Inventaire secteurs de recherches de pertes d'eau	10	OUI	10
Localisation des autres interventions	10	NON	0
Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	OUI	10
Modélisation des réseaux	5	NON	0
TOTAL	120		95

Extrait du SIG



□ Le rendement du réseau de distribution

Rendement primaire :

Il s'agit du rendement issu directement des relevés de compteurs (achats et abonnés) :

Rendement Primaire = Volume facturé / Volume mis en distribution * 100

Rendement Primaire = 4 792 433 / 5 579 228 * 100 = **85,9 %**

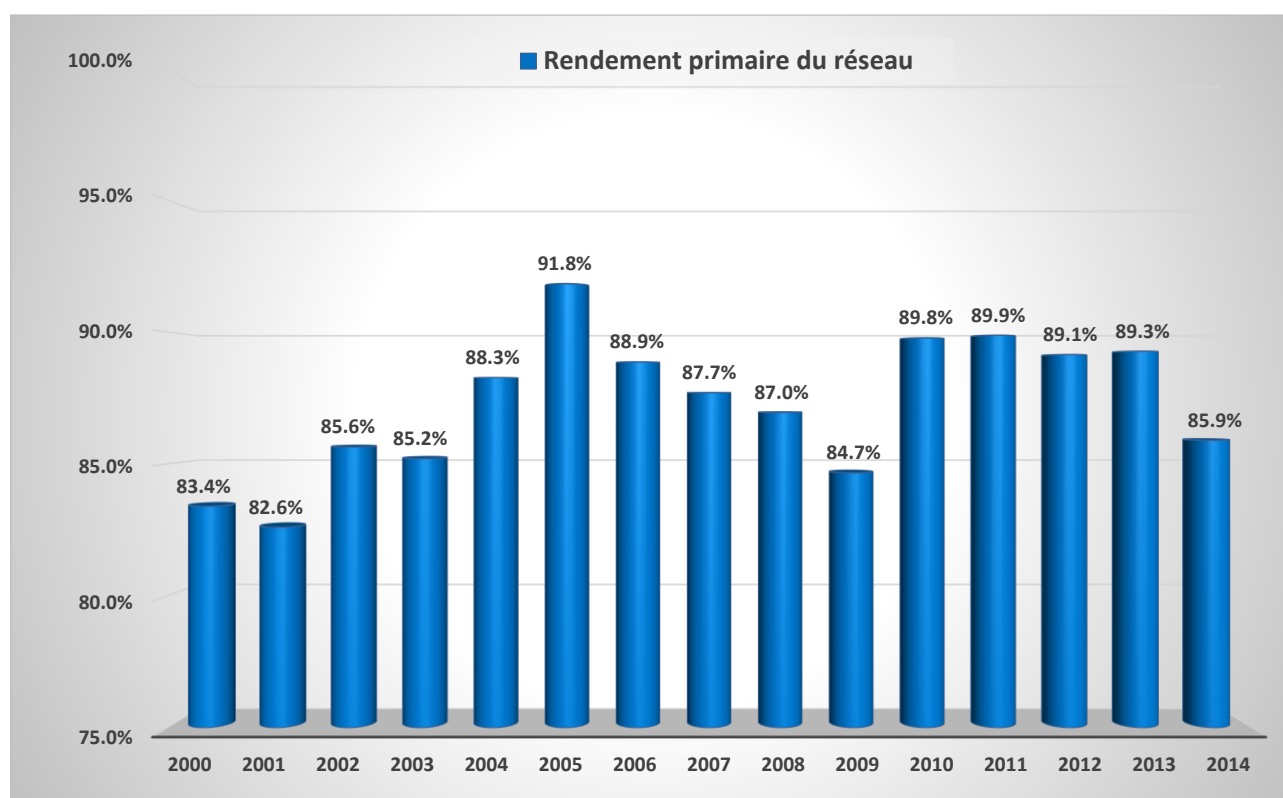
Rendement net :

Pour le rendement net, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 38.385 m³ en 2014 pour le SVL.

Rendement Net = (Volume facturé + Volume de service) / Volume mis en distribution * 100

Rendement Net = (4 792 433 + 38 385) / 5 579 228 * 100 = **86,6 %**

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement Primaire	89,8 %	89,9 %	89,1 %	89,3 %	85,9 %
Rendement Net	90,1 %	90,2 %	89,5 %	89,7 %	86,6 %



□ Indice linéaire de pertes en réseau

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indice permet de voir les volumes non facturés sur le réseau (fuites, besoin pour la défense incendie, eau de service...)

ILVNC = (Volume mis en distribution – Volume facturé) / (365 * Longueur du réseau)

ILVNC = (5 579 228 – 4 792 433) / (365 * 2 476) = **0,87 m³/jour/km**

Indice linéaire de pertes en réseau :

Par rapport à l'indice précédent, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 38.385 m³ en 2014 pour le SVL.

ILP = (Volume mis en distribution – Volume facturé – Eau de service) / (365 * Longueur du réseau)

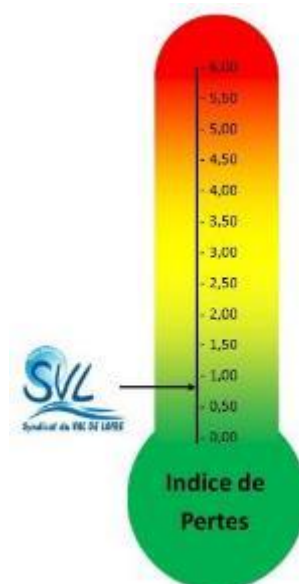
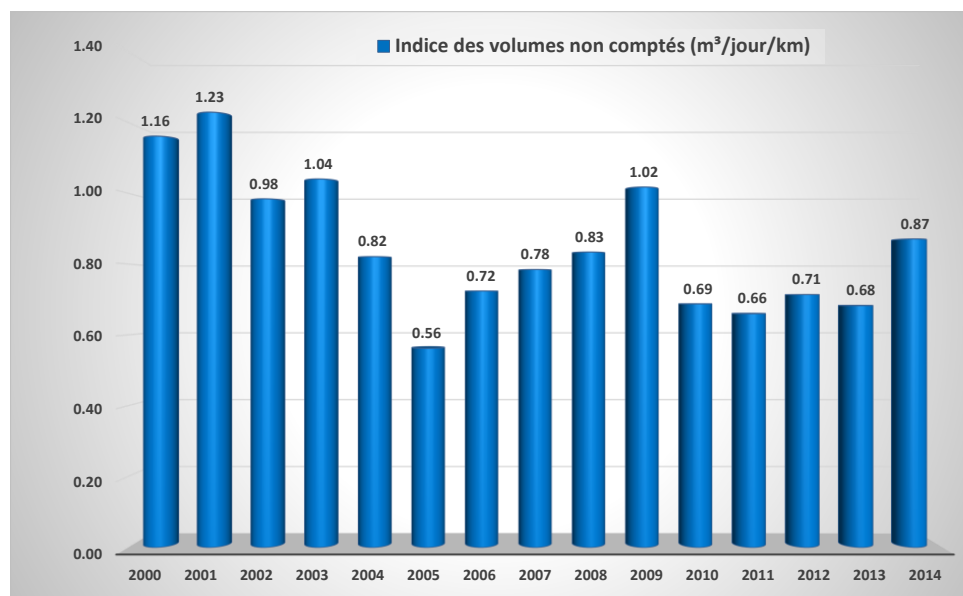
ILP = (5 579 228 – 4 792 433 – 38 385) / (365 * 2 476) = **0,83 m³/jour/km**

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	0,69	0,66	0,71	0,68	0,87
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)	0,67	0,64	0,69	0,66	0,83

Le tableau ci-après permet de définir si l'indice de pertes est correct, en fonction de la densité d'abonnés. Le réseau du SVL a une densité de 15,6 abonnés par kilomètre et est donc considéré comme rural.

ILP	0	1	2	2.5	3.5	4	5	8	9	10	12	>=13
urbain >40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mauvais
semi urbain entre 20 et 40 ab/km	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
rural <20 ab/km	bon	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

bon
 acceptable
 mediocre
 mauvais

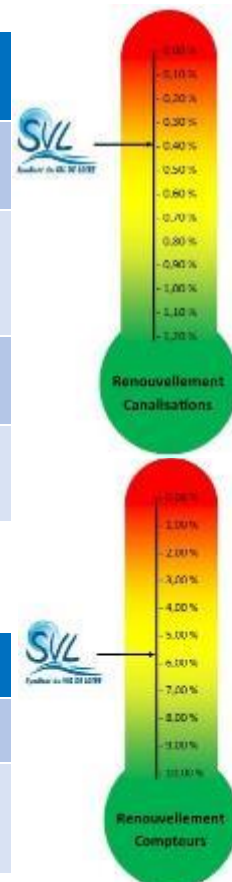


☐ Taux moyen de renouvellement des réseaux

Taux moyen de renouvellement des conduites :

Le taux de renouvellement est la moyenne du renouvellement effectué au cours des cinq dernières années, ramené à la longueur totale du réseau du SVL.

	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur de conduites renouvelées	11,09 km	6,03 km	6,89 km	10,10 km	15,43 km
Taux de renouvellement des canalisations sur 5 ans	0,40 %, soit 250 ans				
Montant annuel dépensé pour le renouvellement	1,10 M€	1,04 M€	1,62 M€	1,43 M€	1,69 M€
Taux de renouvellement du patrimoine en valeur	Avec un patrimoine « réseau » estimé à 271 M€, 0,51 %, soit 197 ans				



Taux moyen de renouvellement des compteurs :

	2010	2011	2012	2013	2014
Compteurs renouvelés	1 192	1 758	2 645	2 868	2 307
Taux de renouvellement du parc compteurs	5,70 %, soit 18 ans				

☐ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Ligaine	Loire	Cébron	TOTAL
Pourcentage d'eau alimentant le SVL	11 %	21 %	68 %	68,6/100
Indice d'avancement de la protection de la ressource	100/100	80/100	60/100	

☐ Taux d'occurrence des interruptions de service et taux de réclamation

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1.000 abonnés)	5,08	4,25	4,78	4,07	3,92
Taux de réclamation (pour 1.000 abonnés)	0,11	0,22	0,05	0,05	0,13

DONNEES 2014 PAR COMMUNE

CANTON D'ARGENTON LES VALLEES + ST MARTIN DE SANZAY :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON LES VALLEES	1 684	849	83 052	98	0	83 052
ARGENTON L'EGLISE	1 429	691	53 856	78	0	53 856
BAGNEUX	230	112	10 170	91	0	10 170
BOUILLE LORETZ	1 068	525	42 458	81	0	42 458
BOUILLE ST PAUL	497	187	21 908	117	0	21 908
LE BREUIL SS ARGENTON	468	224	19 475	87	0	19 475
CERSAY	761	398	35 738	90	0	35 738
LA COUDRE	254	102	7 482	73	0	7 482
ETUSSON	349	153	13 738	90	0	13 738
GENNETON	344	168	14 559	87	0	14 559
MASSAIS	589	303	47 177	156	0	47 177
MOUTIERS SS ARGENTON	620	303	28 910	95	0	28 910
ST AUBIN DU PLAIN	578	251	32 127	128	0	32 127
ST MARTIN DE SANZAY	1 012	504	46 275	92	0	46 275
ST MAURICE LA FOUGEREUSE	546	256	25 842	101	0	25 842
ST PIERRE A CHAMP	297	146	22 368	153	0	22 368
ULCOT	58	29	3 879	134	0	3 879
VOULMENTIN	1 112	490	55 629	114	0	55 629
TOTAL CANTON	11 896	5 691	564 643	99	0	564 643

CANTON DE BRESSUIRE :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BEAULIEU SS BRESSUIRE	843	350	33 489	96	0	33 489
BOISME	1 179	564	49 321	87	0	49 321
BRESSUIRE	11 511	5 785	468 392	81	162 435	630 827
BREUIL CHAUSSEE	929	423	45 357	107	0	45 357
CHAMBROUTET	477	214	18 881	88	0	18 881
CHICHE	1 678	760	73 305	96	0	73 305
CLAZAY	611	255	25 760	101	0	25 760
FAYE L'ABBESSE	1 059	479	48 809	102	0	48 809
NOIRLIEU	293	149	19 401	130	0	19 401
NOIRTERRE	952	406	39 931	98	0	39 931
SAINT SAUVEUR	1 498	673	55 970	83	0	55 970
TERVES	2 681	1 031	99 989	97	10 481	110 470
TOTAL CANTON	23 711	11 089	978 605	88	172 916	1 151 521

CANTON DE CERIZAY :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BREIGNOLLES	655	253	28 694	113	0	28 694
CERIZAY	4 774	2 247	182 687	81	19 938	202 625
CIRIERES	991	390	33 850	87	0	33 850
COMBRAND	1 194	504	43 520	86	0	43 520
COURLAY	2 482	1 064	94 997	89	0	94 997
LA FORET SUR SEVRE	742	388	28 309	73	0	28 309
MONTIGNY	598	246	22 658	92	0	22 658
MONTRAVERS	384	163	15 307	94	0	15 307
LE PIN	1 089	462	49 009	106	0	49 009
LA RONDE	433	182	18 191	100	0	18 191
ST ANDRE SUR SEVRE	654	304	30 755	101	0	30 755
ST JOUIN DE MILLY	218	88	6 827	78	0	6 827
ST MARSAULT	559	221	24 565	111	0	24 565
TOTAL CANTON	14 773	6 512	579 369	89	19 938	599 297

CANTON DE MAULEON :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
LA CHAPELLE LARGEAU	1 036	353	30 612	87	0	30 612
LOUBLANDE	932	379	33 664	89	0	33 664
MAULEON	3 242	1 497	127 303	85	0	127 303
MOULINS	698	288	34 644	120	0	34 644
NUEIL-LES-AUBIERS	5 608	2 381	227 580	96	528 223	755 803
LA PETITE BOISSIERE	667	258	31 185	121	0	31 185
RORTHAIS	755	312	37 428	120	32 570	69 998
ST AMAND SUR SEVRE	1 345	585	56 401	96	0	56 401
ST AUBIN DE BAUBIGNE	1 372	587	61 892	105	0	61 892
ST PIERRE DES ECH.	1 395	571	58 705	103	0	58 705
LE TEMPLE	454	196	14 651	75	0	14 651
TOTAL CANTON	17 504	7 407	714 065	96	560 793	1 274 858

CANTON DE MONCOUTANT :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
LE BREUIL BERNARD	484	229	28 096	123	0	28 096
CHANTELOUP	1 015	396	32 121	81	0	32 121
LA CHAPELLE ST ETIENNE	333	177	20 963	118	0	20 963
LA CHAPELLE ST LAURENT	1 922	932	87 702	94	0	87 702
CLESSE	0	1	109	109	0	109
LARGEASSE	745	352	46 847	133	0	46 847
MONCOUTANT	3 309	1 497	130 605	87	240 167	370 772
MOUTIERS SS CHANTEMERLE	618	325	39 171	121	0	39 171
PUGNY	245	100	10 610	106	0	10 610
TRAYES	136	57	11 478	201	0	11 478
TOTAL CANTON	8 807	4 066	407 702	100	240 167	647 869

CANTON DE SAINT VARENT + BOUSSAIS :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BOUSSAIS	434	214	15 906	74	0	15 906
LA CHAPELLE GAUDIN	226	123	12 628	103	0	12 628
COULONGES THOUARSAIS	451	220	23 881	109	0	23 881
GEAY	347	166	15 551	94	0	15 551
GLENAY	567	275	18 600	68	0	18 600
LUCHE THOUARSAIS	462	207	19 672	95	17 090	36 762
LUZAY	592	296	26 112	88	0	26 112
MAUZE THOUARSAIS	0	5	289	58	0	289
PIERREFITTE	338	144	15 491	108	0	15 491
SAINT VARENT	2 536	1 178	117 141	99	261 469	378 610
SAINTE GEMME	388	173	11 497	66	0	11 497
TOTAL CANTON	6 341	3 001	276 768	92	278 559	555 327

3ème Partie :

LES INDICATEURS FINANCIERS



LE PRIX DE L'EAU POTABLE

☐ Modalités de tarification

ATTENTION : La facture d'eau potable reçue par l'usager peut regrouper trois éléments dont un seul est maîtrisé par le Syndicat du Val de Loire :

1 – **L'eau potable** dont le détail est expliqué ci-après, contrôlé par le SVL et encaissé par VEOLIA pour le compte du Syndicat.

2 – **La redevance d'assainissement** liée au volume d'eaux usées, collectées et épurées. Elle est fixée et encaissée par la collectivité ayant la compétence assainissement.

3 – **Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »** versées à l'Agence de l'Eau pour subventionner des actions en faveur de la protection de la ressource.

~~~~~

**Toutes les informations et les commentaires ci-après ne concernent donc que l'eau potable.**

~~~~~

La tarification de l'eau du Syndicat est basée sur 2 éléments :

1 – **Une part fixe** qui correspond à l'abonnement : c'est la part à payer du seul fait d'être raccordé au réseau. Elle couvre les frais fixes : relevé de compteurs, facturation, entretien du réseau, etc...

2 – **Une part liée à la consommation** avec un prix au m³ dégressif multiplié par le nombre de m³ consommé dans l'année.

INFORMATION : Les compteurs ne sont relevés qu'une seule fois dans l'année.

- La 1^{ère} facture comprend donc l'abonnement semestriel + 50 % du volume consommé l'année précédente
- La 2^{ème} facture comprend l'abonnement semestriel + la différence entre le relevé de compteur et le volume payé lors de la 1^{re} facture.



☐ Tarifs du Service EAU POTABLE :

Les tarifs du service EAU POTABLE sont votés chaque année par le Comité Syndical. Les dates des délibérations fixant ceux-ci sont les 27 Novembre 2013 et 19 Novembre 2014.

Prix des abonnements par semestre

	Tarif 2014 HT	Tarif 2015 HT
- Abonnement ordinaire :	40,85 € / semestre	40,85 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,35 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement borne de puisage :	122,55 € / semestre	123,30 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.087,00 €/semestre	1.094,00 €/semestre

Prix des consommations au m³

	Tarif 2014 HT	Tarif 2015 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,04 €/m³	1,05 €/m³
- Consommation tarif industriel :	0,85 €/m³	0,86 €/m³
- Ventes en gros :	1,34 €/m³	1,35 €/m³

Gestion clientèle

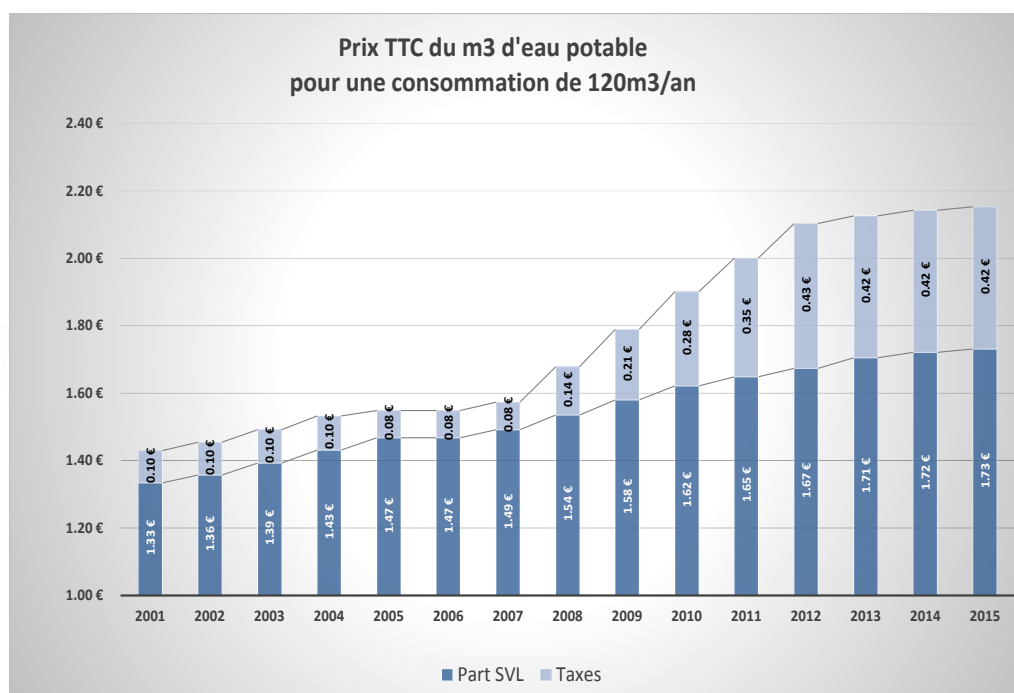
	Tarif 2014 HT	Tarif 2015 HT
- Frais d'accès au service sans déplacement d'agent :	46,25 €	46,25 €
- Frais d'accès au service avec déplacement d'agent :	66,10 €	66,10 €
- Pénalité de retard pour les nouveaux abonnés (entrants) :		
▪ J + 21 : rappel unique	10,00 €	10,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients ordinaires :		
▪ J + 21 : 1 ^{er} rappel	2,00 €	2,00 €
▪ + 14 jours : avis de prochaine coupure	8,00 €	8,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients communaux et administrations :		
▪ J + 58 : rappel unique	10,00 €	10,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les arrêts de compte (sortants) :		
▪ J + 21 : rappel unique	10,00 €	10,00 €
▪ + 10 Jours : contentieux	(sans TVA)	(sans TVA)
- Frais de fermeture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais d'ouverture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais de déplacement pour raisons injustifiées :	53,00 €	53,00 €

❑ Facture type pour 120 m³

Regroupant :
- les 2 abonnements semestriels
- la consommation de 120 m³

Désignation	Facture 2014	Facture 2015	% 15/14
Abonnement ordinaire : 	81,70 €	81,70 €	0,0 %
Consommation - 120 m ³ : 	124,80 €	126,00 €	+ 1,0 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ : 	37,20 €	37,20 €	0,0 %
TOTAL HT	243,70 €	244,90 €	
TVA 5,5 %	13,40 €	13,47 €	
TOTAL TTC	257,10 €	258,37 €	+ 0,5 %
Prix moyen TTC au m³	2,143 €	2,153 €	+ 0,5 %

	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Part SVL	200,82 €	204,60 €	206,50 €	207,70 €	+ 0,6 %
Taxes et TVA	51,56 €	50,50 €	50,60 €	50,67 €	+ 0,1 %
Facture TTC – 120 m³	252,38 €	255,10 €	257,10 €	258,37 €	+ 0,5 %
Prix TTC au m³ pour une consommation de 120m³	2,10 €	2,13 €	2,14 €	2,15 €	+ 0,5 %

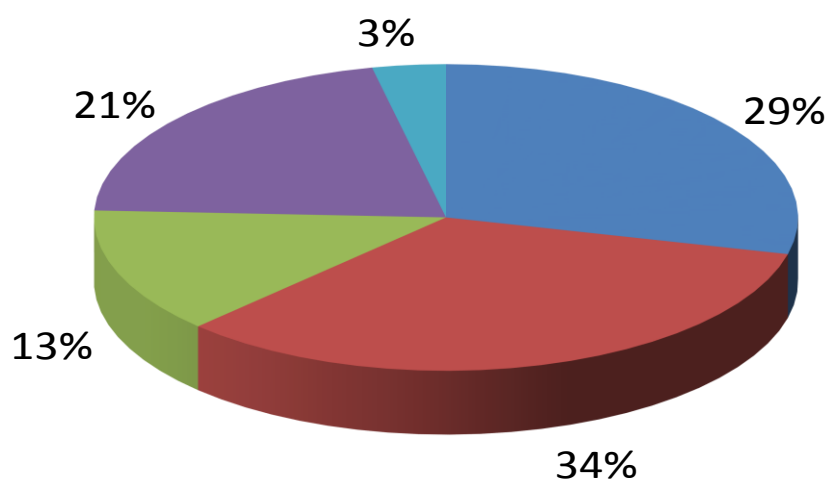


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL

□ Présentation des comptes administratifs

	2013	2014
Produits des ventes d'eau	7.695.973 €	8.018.244 €
Participations aux Travaux	240.610 €	288.431 €
Prestations de services	200.513 €	212.843 €
Frais de relance et pénalités	92.520 €	68.869 €
Quote-part de subventions	57.189 €	69.781 €
Autres produits	11.992 €	77.773 €
Total des recettes de fonctionnement	8.298.797 €	8.735.942 €
Coût des achats d'eau	3.112.872 €	2.313.375 €
Branchements d'eau	289.783 €	320.071 €
Frais Généraux du Syndicat	259.000 €	163.424 €
Exploitation du service d'eau	2.294.744 €	2.940.351 €
Intérêts d'emprunts	354.362 €	364.139 €
Amortissements	1.577.133 €	1.722.336 €
Autres Charges	137.558 €	411.520 €
Total des dépenses de fonctionnement	8.025.452 €	8.235.218 €
Résultat de fonctionnement de l'année	+ 273.345 €	+ 500.724 €

**Une facture d'eau potable de 100 €
permet de financer les postes suivants :**

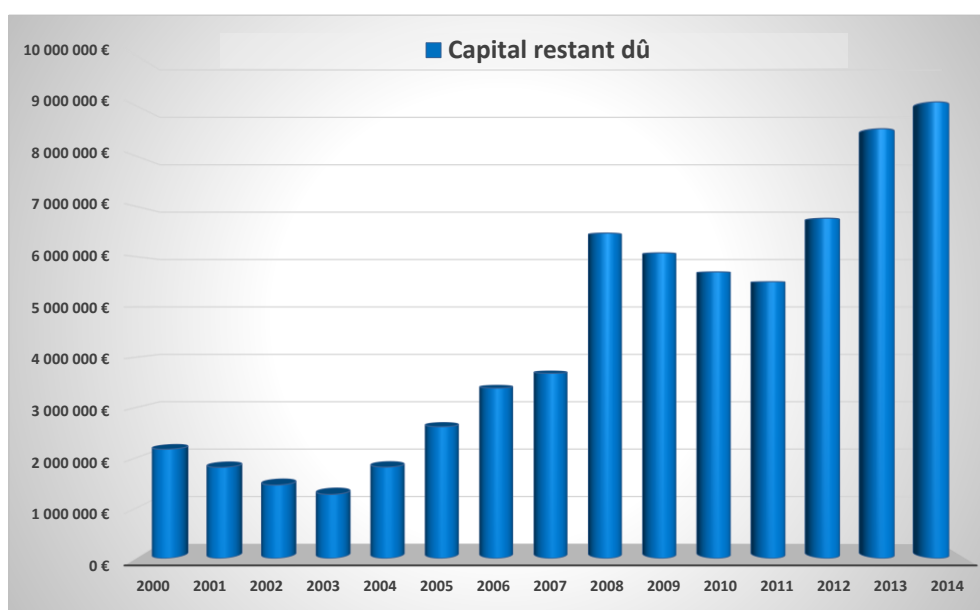
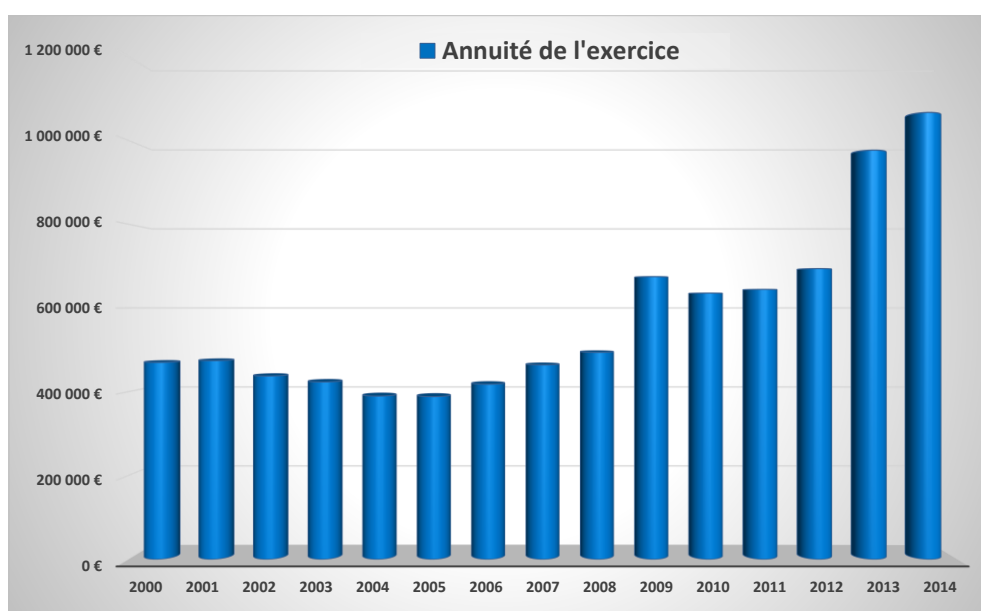


- Achats d'eau
- Exploitation du service d'eau
- Remboursement emprunts
- Autofinancement des travaux
- Frais de fonctionnement du SVL

□ L'analyse financière

Les emprunts :

	2010	2011	2012	2013	2014
Annuité d'emprunt	635 k€	644 k€	694 k€	976 k€	1.066 k€
Montant des nouveaux emprunts	0 k€	200 k€	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€
Capital restant dû au 31 décembre	5.696 k€	5.502 k€	6.763 k€	8.542 k€	9.075 k€

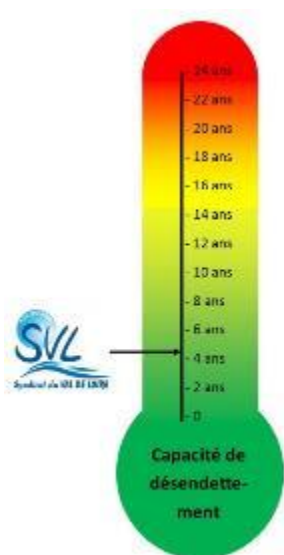
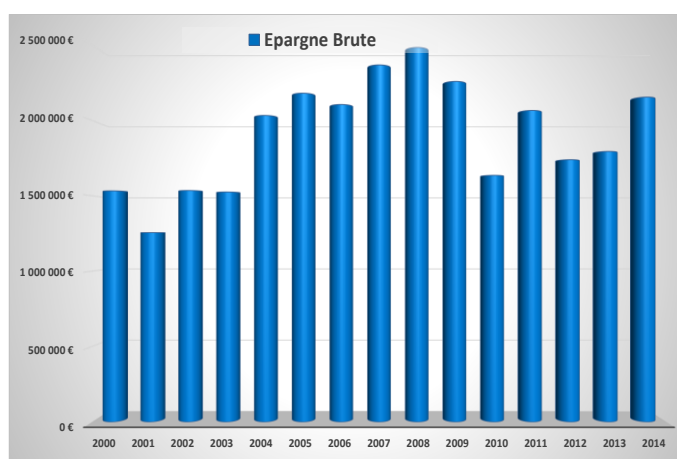


Les ratios financiers :

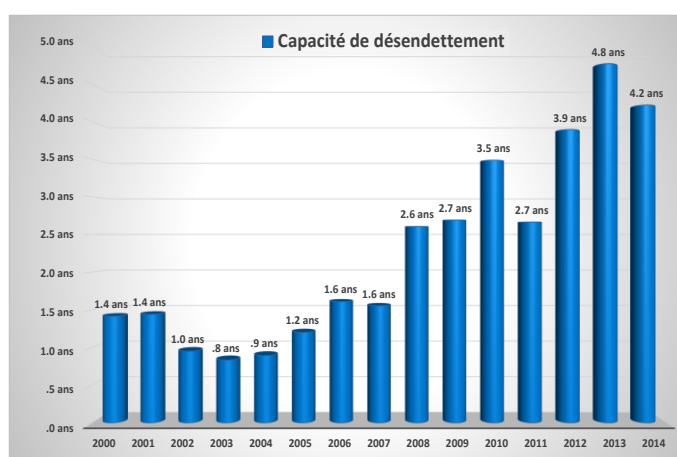
	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne Brute	1.635 k€	2.065 k€	1.739 k€	1.793 k€	2.153 k€
Durée d'extinction de la dette	3,5 ans	2,7 ans	3,9 ans	4,8 ans	4,2 ans
Epargne Nette	1.256 k€	1.670 k€	1.303 k€	1.171 k€	1.451 k€

L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet de :

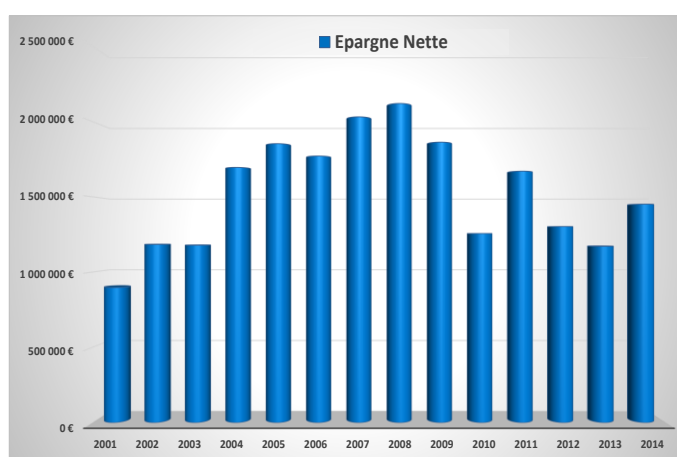
- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



La Capacité de désendettement permet de mesurer la durée d'extinction de la dette de la collectivité. Il s'agit du capital restant dû, divisé par l'Epargne Brute. Ce ratio permet de savoir le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital en y consacrant toute l'Epargne Brute. Il représente la solvabilité réelle de la collectivité.



L'Epargne Nette est calculée à partir de l'Epargne Brute, diminuée du remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après le remboursement de la dette.



LES INVESTISSEMENTS

□ Programme de travaux 2014

Opération	Montant HT
Lotissements 2014	300.000 €
Renouvellement Urbain 2014	600.000 €
Renouvellement Rural 2014	300.000 €
Desserte d'écarts 2014	100.000 €
Renouvellement Canalisation Etusson – la Pommeraie Ø400mm	500.000 €
Réfection du réservoir de Moulins	50.000 €
Réfection extérieure du réservoir de Moulin Jacquet	200.000 €
Travaux divers 2014	100.000 €

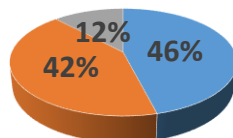
□ Le programme pluriannuel

Opération	Planning	Montant HT
Construction d'un réservoir sur tour de 2.000 m ³ à MONTIGNY	2010-2014	2.500.000 €
Recherches en Eau	2007-2014	620.000 €
Etude patrimoniale	2014-2016	200.000 €
Renouvellement canalisation Etusson – la Pommeraie Ø400mm	2014-2015	600.000 €
Renouvellement canalisation Combrand – Montigny Ø 400mm	2013-2016	3.700.000 €
Renouvellement Canalisation Sanzay – la Butte Ø 350mm	2015-2017	3.700.000 €
Réfection hydraulique station de pompage de Terves	2014-2015	400.000 €

□ Les investissements passés

	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Etudes (20)	0 k€	157 k€	124 k€	14 k€	146 k€	441 k€
Equipements (21)	32 k€	25 k€	27 k€	19 k€	34 k€	137 k€
Travaux (23)	1.519 k€	1.526 k€	3.356 k€	3.689 k€	2.231 k€	12.321 k€
Total Dépenses d'Equipement	1.551 k€	1.708 k€	3.507 k€	3.722 k€	2.411 k€	12.899 k€
Emprunt annuel	0 k€	200 k€	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€	5.450 k€
Subventions - Participations	222 k€	405 k€	333 k€	434 k€	148 k€	1.542 k€

Financement des travaux



■ Autofinancement
■ Emprunt
■ Subventions - Participations

LE SVL SOLIDAIRE

❑ Les Rabais Fuites

Depuis 1998, un système de mutualisation a été mis en place au SVL pour aider les abonnés victimes de fuites non détectables après compteur à s'acquitter de leur facture.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ce dispositif :

	2011	2012	2013	2014	% 14/13
Nombre de rabais demandés	100	119	72	158	+ 119 %
Nombre de rabais accordés	71	83	39	116	+ 197 %
Nombre de m3 bénéficiant du rabais fuites	19.630 m ³	21.393 m ³	25.170 m ³	39.207 m ³	+ 56 %
Coût total du rabais pour le SVL	19.379 €	21.385 €	21.800 €	40.383 €	+ 57 %



❑ Le Fonds Solidarité EAU

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Val de Loire participe financièrement au Fonds de Solidarité EAU, géré par le Conseil Général des Deux Sèvres. Celui-ci vient en aide aux personnes en grande difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau.

La somme allouée, par les élus, au titre de l'année 2014 s'est élevée à 15.700 €, soit 0,2 % des ventes d'eau.

❑ La Coopération Internationale

Depuis le 27 janvier 2005, la loi "Oudin-Santini" permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Au niveau du SVL, le Comité Syndical a décidé d'affecter 0,2% du montant des ventes d'eau au financement d'actions de coopération internationale liées à l'eau, soit 15.700 € pour l'année 2014.



Les projets financés par le SVL pour l'année 2014, ont été les suivants :

- Réalisation d'un projet d'adduction d'eau au Burkina Faso – Quartiers de Bonkuy et Dinkena – Association Michèle BONNIN (Courlay) : Participation du SVL pour 3.000 €.
- Installation de sanitaires dans un internat pour filles à Djalalabad en Afghanistan – Solidarités Sans Frontières (Courlay) : Participation du SVL pour 3.000 €.
- Réalisation d'une extension du réseau d'eau potable dans le quartier de Kpodzi à Kpalimé, au Togo – Amitiés Bressuire – Kpalimé (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.000 €.



RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2014

☐ Indicateurs descriptifs du service

Indicateur	Définition	Valeur
D.101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	83.032
D.102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	2,15 €
D.151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant, ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).	24 heures ouvrées

☐ Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur
P.101.1 – Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS	Pourcentage des prélèvements bactériologiques - réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa Surveillance lorsque celle-ci se substitue toute ou en partie au Contrôle Sanitaire - jugés conformes selon la réglementation en vigueur	99,6 %
P.102.1 – Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS	Pourcentage des prélèvements physico-chimiques - réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa Surveillance lorsque celle-ci se substitue toute ou en partie au Contrôle Sanitaire - jugés conformes selon la réglementation en vigueur	97,3 %
P.103.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.	95 / 120
P.104.3 – Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	86,6 %

P.105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,87 m³/jour/km
P.106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,83 m³/jour/km
P.107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,40 %
P.108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	68,6/100
P.109.0 – Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0033 €/m³
P.151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	4,07 u/1.000 abonnés
P.152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0 %
P153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	4,2 ans
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,48 %
P155.1 – Taux de réclamations	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service	0,13 u/1.000 abonnés

INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2015
CHIFFRES 2014

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,7 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 444 euros par an et une mensualité de 37 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr

www.prenons-soin-de-leau.fr



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 367 millions d'euros dont 293 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 3 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€) - source AELB

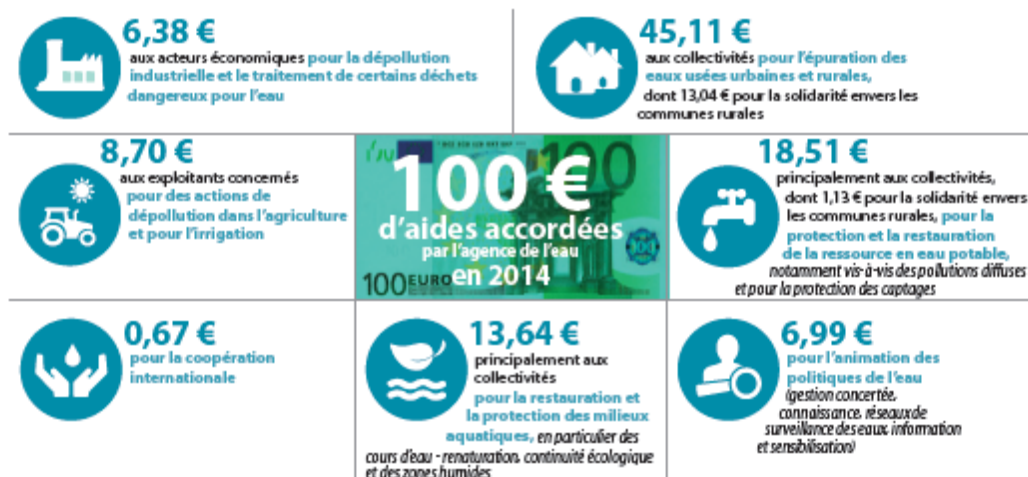


A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Pour réduire les sources de pollution

- 890 projets vont permettre de réduire les pollutions à la source : **dans l'industrie**, avec les technologies propres ; **dans l'agriculture**, en facilitant l'évolution des pratiques ; **dans les villes et les villages**, en réduisant l'usage des pesticides

Pour dépolluer les eaux

- les **stations d'épuration** urbaines sont conformes aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 1 665 projets vont améliorer le fonctionnement des **réseaux d'eaux usées** domestiques et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance la réhabilitation de 2 250 installations d'assainissement non collectif
- avec les professions **artisanales**, comme les pressings, les garages... des opérations collectives réduisent les pollutions dangereuses pour l'eau

Eaux pluviales, comment les gérez-vous ? l'agence de l'eau diffuse un retour d'expériences réalisé auprès de 30 collectivités du bassin, elle réunit 600 personnes lors de deux Rencontres de l'eau et organise avec l'Office international de l'eau une journée de démonstration des techniques innovantes

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 935 km de **cours d'eau** et 3 500 ha de **zones humides** supplémentaires sont restaurés ; 196 ha de zones humides sont acquis pour être préservés
- l'agence contribue à rendre franchissables 189 **obstacles** qui barraient le lit des cours d'eau

Milieux aquatiques, 30 ans d'actions : en 2014, l'agence de l'eau organise une rencontre de l'eau pour partager le retour de 30 ans d'actions. Les vidéos présentées lors de cette rencontre, la captation vidéo et la transcription des Actes sont en ligne (<http://petitlien.fr/RencontreMilieuxAquatiques>)

Pour préserver le littoral et ses usages

- 41 accords sont conclus avec des collectivités pour préserver la qualité des eaux de **baignade** et de **pêche à pied** ; des accords sont conclus avec des grands ports

du bassin (Saint-Malo, Brest, Lorient, La Rochelle...) pour réduire les **pollutions portuaires**

- pour réduire les **marées vertes**, l'agence de l'eau accompagne la réduction des pollutions agricoles dans huit chartes de territoire

Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux et élaborer les profils de vulnérabilité conchylicole : un guide publié en juillet 2014 est mis à disposition des acteurs du littoral

Pour préserver les ressources

- 89 projets vont sécuriser l'approvisionnement et le traitement de l'**eau potable**
- pour **économiser l'eau**, l'agence finance la pose de compteurs de sectorisation et de prélocalisateurs de fuites dans les collectivités

Dans les secteurs où l'eau manque en été du fait des prélèvements pour l'irrigation, l'agence facilite le retour à l'équilibre avec la réalisation d'un ensemble de solutions dans le cadre d'un contrat territorial : retenues de substitution, économies d'eau et changement des systèmes de production

Pour renforcer la concertation et la cohérence territoriale des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une **commission locale de l'eau**, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire.
- elle finance l'animation des politiques dans le cadre de plus de 400 **contrats territoriaux**

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les **communes rurales** : en 2014 l'agence de l'eau leur apporte 92 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'**accès à l'eau et à l'assainissement** dans les pays en développement : en 2014, l'agence soutient 39 projets qui bénéficient à plus de 230 000 personnes



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre de objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

- 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.
- 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau

- des nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

➔ Répondez en ligne
sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.



Établissement public du ministère chargé du développement durable



29 rue Lavoisier
Parc d'activités de Saint Porchaire
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71
Fax : 05.49.82.44.68

courriel : accueil@svl79.fr - site Internet : www.svl79.fr

